DÉCEMBRE 1951
À JUIN 1958

LIVRE DES MINUTES
SAINT-FIRMIN

LIVRE I

BAIE-SAINTE-CATHERINE

MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINTE-CATHERINE

MÉMORANDUM

Voici le LIVRE I des minutes municipales de Baie-Sainte-Catherine – autrefois nommée Saint-Firmin – de décembre 1951 à juin 1958 (page 001 à 100). La reproduction du livre est en deux (2) parties. Des feuilles de notes diverses ont également été trouvées dans le livre original et ne font pas partie de la présente reproduction. Ces dernières peuvent toutefois être consultées au bureau municipal.

Mars 2018.

Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.
Directeur-général / secrétaire-trésorier

Édifice municipal Albert-Boulianne
308, rue Leclerc, Baie-Sainte-Catherine, GOT 1A0
www.baiestecatherine.com

Téléphone : 418-620-5020
Télécopieur : 418-620-5021
Courriel : municipalite@baiestecatherine.com

Ici... la ZÉNitude par excellence!

Province de Québec
Corporation municipale de St Firmin
Co-Charlevoix

30 Décembre 1951

Avis public vous est par les présent donné par Louis Henri Dufour président d'élection qu'une assemblée publique de tous les électeurs municipaux ayant droit de vote à l'élection de conseillers aura lieu au lieu ordinaire des séances du conseil municipal le 9 Janvier 1952 à dix heures de l'avant-midi sous ma présidence pour procéder à la mise en nomination de trois conseillers en remplacant de messieurs Auguste Rochefort au siège no 4 Padoue Savard au siège no 5 et Antonio Boulianne au siège no 6 tous sortant de charge et dont le terme d'office est expiré ; et que le 14 Janvier 1952 s'il est nécessaire un bureau de votation sera ouvert au lieu ordinaire des séances de 8 heures du matin à 6 heures du soir pour la réception des votes des électeurs pour les candidats mis en nomination :

Et je certifie sous mon serment d'office que cet avis public a été lu et affiché par moi à la porte de l'église après la messe le trentième jour de Décembre mil neuf cent cinquante deux.

Louis Henri Dufour
Président d'élection.

Province de Québec
Corporation municipale de St Firmin
Co-Charlevoix

7 Janvier 1952

A une séance ordinaire de la corporation municipale de St Firmin tenue ce jour au lieu ordinaire des séances à 7½ heures du soir conformement aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session sont présents M. le Maire Willie Savard Messieurs les conseillers Joseph Dufour

Daniel Savard Émile Boulianne
Podore Savard Antonio Boulianne
Conseillers formant quorum sous la
présidence de M. le maire passèrent les
résolutions suivantes:

Comptes présentés pour approbation
Salaire de la garde malade pour le mois
de Décembre $15.00
Corporation Comté Charlevoix Est
à la Malbaie
Loyer de salle dû à Mme
Marianne Boulianne 17 séances à 1.00 $ 17.00
Salaire Secrétaire mois de Décembre $ 10.41
Dû à M. Willie Savard pour dépense
de voyage en délégation à Québec $ 17.50
Marchandises chez M. M. Cyprien
Dupuis pour le logis de la
garde malade 3.22

Résolution No 425
Il est proposé par M. Joseph Dupuis
Secondé par M. Daniel Savard que les
comptes soient payés tel que présentés.
Adopté à l'unanimité

Résolution No 426
Il est proposé par M. Émile Boulianne.
Secondé par M. Podore Savard que les
séances du Conseil en 1952 se tiennent chez
M. Antonio Boulianne au prix de 1.00
par séance.
Adopté à l'unanimité

Résolution No 427
Il est proposé par M. Podore Savard
Secondé par M. Antonio Boulianne
que le lot portant le No 6 du bloc O Canton
Saguenay et qui est inscrit au rôle
d'évaluation au nom de Sig. Morin, Jr. Inc.
soit inscrit au rôle d'évaluation au
nom de M. Joseph Dupuis comme
propriétaire. Adopté à l'unanimité

Province de Québec
Corporation municipale de
St-Firmin, Co-Charlevoix
9 Janvier 1852

A une assemblée générale de tous les électeurs de la municipalité de St-Firmin tenue ce jour au lieu ordinaire des séances à dix heures de l'avant midi. Cette assemblée fut convoquée par avis public en date du 30 Décembre 1851 pour la mise en nomination de trois conseillers en remplacant de messieurs Auguste Rochefort au siège no 4 Padone Savard au siège no 5 Antonio Bouliamne au siège no 6 tous sortant de charge et dont le terme d'office est expiré et dont les sièges sont déclarés vacants à l'expiration de leur terme et sous la présidence de Louis Henri Dufour. Président d'élection.

1876.5 Le bulletin de présentation de M. Joseph Savard journalier comme conseiller au siège no 4 signé par M. Eugène Laprise cultivateur et seconde par Robert Rochefort fils de propriétaire, deux électeurs dûment qualifiés à voter à cette présente élection nommée Louis Henri Dufour
conseiller au siège no 4 Président d'élection.

1876. 10 Le bulletin de présentation de M. Padone Savard cultivateur comme conseiller au siège no 5 signé par M. Robert Rochefort fils de propriétaire et secondé par M. Eugène Laprise cultivateur, deux électeurs présents dûment qualifiés à voter à cette présente élection comme conseiller au siège no 5 de la corporation municipale de St-Firmin.
Admis par le président
Louis Henri Dufour
Président d'élection.

1876. 53 Le bulletin de présentation de M. Antonio Bouliamne journalier comme conseiller au siège no 6 signé par Joseph Savard journalier secondé par M. Gabriel Savard journalier

deux électeurs présents dûment qualifiés à voter à cette présente élection comme conseiller au siège no 6 de la corporation municipale de St Firmin.

Admis par le président.
Louis Henri Lepine.
Président d'élection.

11 H. 15 Le Bulletin de présentation de M. Edgard Boulianne journalier comme conseiller au siège no 4 signé par M. Paul-Etienne Boulianne navigateur seconde par M. Antoine Therrien navigateur, deux électeurs présents dûment qualifiés à voter à cette présente élection comme conseiller au siège no 4 de la corporation municipale de St-Firmin.

Admis par le président.
Louis Henri Lepine.
Président d'élection.

Je proclame M. Podore Savard Cultivateur élu conseiller par acclamation au siège no 5 pour un terme de 2 ans de la corporation municipale de St-Firmin Louis Henri Lepine
Président d'élection.

Je proclame M. Antonio Boulianne journalier élu conseiller par acclamation au siège no 6 pour un terme de 2 ans pour la corporation municipale de St Firmin.
Louis Henri Lepine
Président d'élection.

11 Janvier 1952
Avis spécial à Messieurs Podore Savard et Antonio Boulianne.
En date du 9 Janvier 1952
Monsieur Podore Savard Cultivateur a été élu par acclamation conseiller au siège no 5 de la corporation

municipal de St-Firmin pour un terme de deux ans; et Monsieur Antonio Boulianne a été élu par acclamation conseiller au siège No 6 de la corporation municipale de St Firmin pour un terme de deux ans. Et je certifie que cet avis leur a été laissé à une personne raisonnable de leur domicile:

Louis Henri Lupien
Président d'élection:

Corporation Municipale de St-Firmin
Co-Charlevoix
12 janvier 1952

Lors de l'élection tenue ce jour dans la municipalité St Firmin
Il y a eu 68 votes enregistrés pour Monsieur Joseph Savard et 67 votes pour M. Edgard Boulianne tous deux candidats au siège No 4 de la corporation Municipale de St-Firmin.
Je proclame M. Joseph Savard élu conseiller au siège No 4 par une majorité de 1 voix sur son adversaire M. Edgard Boulianne.

Louis Henri Lupien
Président d'élection.

13 janvier 1952

Avis spécial à M. Joseph Savard journalier
Lors de l'élection tenue en date du 12 janvier 1952 vous avez été élu conseiller au siège No 4 de la corporation municipale de St Firmin par une majorité de une voix sur votre adversaire M. Edgard Boulianne.
Et je certifie sous mon serment d'office que cet avis spécial à M. Joseph Savard a été laissé à une personne raisonnable de son domicile:

Louis Henri Lupien
Président d'élection.

Province de Québec
Corporation Municipale de
St-Hermin, Co. Charlevoix
26 Janvier 1952

Nous Soussignés Joseph Savard
Dodore Savard - Antonio Boulianne
ayant été élus conseillers de la corporation Municipale de St-Hermin, jurons
solennellement que nous remplirons bien les
devoirs de notre charge au meilleur de
notre jugement et de notre capacité.
Que Dieu nous soit en aide.
Dodore Savard
Joseph Savard
Antonio Boulianne
Assermenté devant moi à St-Hermin
ce Vingt-Sixième jour de Janvier
mil-neuf-cent-cinquante-deux.
Léna Henri Dufour
(Sec-Très)

Province de Québec
Corporation Municipale de
St-Hermin - Co Charlevoix
26 Janvier 1952

A une séance spéciale de la corporation municipale de St-Hermin tenue ce jour
du lieu ordinaire des séances à 7½ heures du
soir conformément aux dispositions du
code municipal de la province de Québec,
à laquelle séance sont présents M. le maire
Willie Savard, messieurs les conseillers
Joseph Dufour Daniel Savard Emile
Boulianne Joseph Savard Dodore Savard
Antonio Boulianne, conseillers formant
quorum sous la présidence de M. le
Maire passent les résolutions suivantes:
Cette séance spéciale a été convoquée par
M. le Maire Willie Savard au sujet de
la Preme de la Cie de navigation de
Charlevoix Saguenay.

Résolution no 428

Il est proposé par M. Daniel Savard, secondé par M. Joseph Dupuis; que le paragraphe 3 du règlement no 65 du conseil du Village de Tadousac est modifié et devra se lire comme suit:

Le prix au tout annuel de cette licence est de Quinze cent dollars ($1500.00) à compter du 1er Janvier 1952, et sera divisé entre les deux corporations, du village de Tadousac et de la paroisse de St Firmin.

Adopté à l'unanimité.

Leo Pierre Savard (Sec-Trés.) J B Renard Maire

Corporation municipale de St Firmin
Co Charlevoix
Province de Québec
4 Février 1952

A une séance ordinaire de la corporation municipale de St Firmin tenue ce jour au lieu ordinaire des séances à 7½ heures du soir conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session sont présents; M. le maire Willie Savard, messieurs les conseillers Joseph Dupuis Daniel Savard Emile Boulianne Joseph Savard Tadone Savard Antonio Boulianne conseillers formant quorum sous la présidence de M. le maire passèrent les résolutions suivantes:

Résolution no 429

Il est proposé par M. Joseph Dupuis secondé par M. Daniel Savard que le rapport du vérificateur pour l'année 1951 est accepté.

Adopté à l'unanimité

Résolution no 430

Il est proposé par M. Joseph Savard secondé par M. Emile Boulianne que Louis Henri Dupuis soit réengagé secrétaire pour l'année 1952 au prix de $125.00 pour l'année.

Adopté

Résolution no 431

Il est proposé par M. Tadone Savard secondé par M. Joseph Savard que

la maison et le terrain portant le
no appartenant à M. Elzéar Panaroni (Fils)
soit porté au rôle d'évaluation au nom
de M. Jean-Philippe Poitras comme
propriétaire et que le nom de M. Elzéar
Panaroni (Fils) soit biffé du rôle
d'évaluation comme propriétaire.

Adopté

Résolution no 432

Il est proposé par M. Antonio Boulianne
secondé par M. Emile Boulianne
que un certain morceau de terrain
situé sur le lot no 4A-3 Rang B
Canton Saguenay mesurant 75 pieds
par 50 pieds appartenant à M.
Elzéar Panaroni Journalier soit porté
au rôle d'évaluation au nom de
M. Jean-Philippe Poitras comme
propriétaire :

Adopté à l'unanimité :

Résolution no 433

Il est proposé par M. Joseph Dupuis
secondé par M. Daniel Savard que le
terrain de M. Jean-Philippe Poitras
soit évalué à 850.00

Adopté à l'unanimité

Résolution no 434

Il est proposé par M. Emile Boulianne
secondé par M. Daniel
Savard que les comptes soient payés tel
que présentés à savoir :

Salaire de la garde malade pour le mois
de Janvier 15.00
Lu à M. Joseph Poitras la somme de 2.00
pour travail dans chemin
Lu à M. Pierre Laprise pour vérification
des livres pour l'année 1951 40.00
Lu à Normand Poitras pour travail dans
chemin 1.00
Salaire du secrétaire pour le mois de mars 10.41

Dû à M. Antonio Bouchamme pour loyer de salle pour votation $5.00
Dû à Ernest Poitras pour greffier de votation $5.00
Adopté à l'unanimité. $18.41

Résolution no 435

Il est proposé par M. Joseph Savard secondé par M. Padoue Savard que le secrétaire notre M. Joseph Laprise d'avertir les propriétaires de bâtisses leur chemin ainsi que Patrick Poitras d'avertir les propriétaires de réparer leur chemin. Adopté.

Résolution no 436

Il est proposé par M. Emile Bouchamme secondé par M. Joseph Savard que M. le maire est autorisé à signer la carte d'assistance publique de Pierrette Savard (Fille de Antoine Savard)
Adopté à l'unanimité.
J.B. Savard Maire

Province de Québec
Corporation Municipale de St-Fermin
Co. Charlevoix
3 Mars 1952

A une séance ordinaire de la corporation municipale de St-Fermin tenue le jour au lieu ordinaire des séances à 7½ heures du soir conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session sont présents M. le maire Willie Savard, messieurs les conseillers Joseph Lupien Daniel Savard Emile Bouchamme Joseph Savard Padoue Savard Antonio Bouchamme conseillers formant quorum sous la présidence de M. le maire passèrent les résolutions suivantes.

Comptes présentés pour approbation
Salaire de la garde malade pour le mois de Février $15.00
Police de garantie du secrétaire pour l'année 1952 $10.00
Dû à l'imprimerie de formules municipales de Fournier pour un code $9.43
Dû à M. Antonio Hervais Poulet pour consultation légale pour élection de conseillers $5.53

Pour travail dans chemin d'hiver
les noms de ceux qui ont travaillé dans le
chemin.
168 Heures à 0.75 = $126.00
Lue à Jean-Marie Poitras pour ouvrage
sur approche du Pont 2 Heures à 1.50 = $ 1.00
Salaire Secrétaire pour le mois Février 10.41

Résolution no 437
Il est proposé par M. Podoric Savard
secondé par M. Joseph Savard que
une petite patisse maison située
sur l'emplacement appartenant à M.
Alphonse Gaudreault la dite maison qui
appartenait à M. Arthur Trenblay devra
être inscrite au rôle d'évaluation au nom
de M. Alphonse Gaudreault comme propriétaire.
Adopté à l'unanimité.

Résolution no 438
Il est proposé par M. Joseph Dufour
secondé par M. Daniel Savard que un
terrain partant les nos 4-A-9 et 4-A-10
situé dans le rang B du canton Jonquiere
appartenant à Price Brothers & Co Ltée soit
porté au rôle d'évaluation au nom de
M. Edgard Boulianne comme propriétaire.
Adopté à l'unanimité.
Il est proposé par M. Emile Boulianne
secondé par M. Joseph Savard que les
comptes soient payés tel que présentés.
Adopté à l'unanimité

Résolution no 439
Il est proposé par M. Daniel Savard secondé par
M. Emile Boulianne que M. Paul-André
Savard soit nommé inspecteur de chemin à
partir du Pont de la rivière au Canard jusqu'au
gué de Baie-St-Jean; et que M. Adrien
Lapointe soit nommé inspecteur de chemin à partir
de la ligne du serpent jusqu'au pont de la

rivière au canard pour un terme de deux ans
Adopté à l'unanimité.

Résolution no 440
Il est proposé par M. Pedone Savard secondé par M. Antonio Boulianne que M. Charles Henri Savard soit ~~nommé~~ recommandé au département comme meilleur des mauvaises herbes pour l'arrondissement de la municipalité de St-Firmin.
Adopté à l'unanimité.
Léopold Savard
Secrétaire trésorier
(Pro-Tem)

10 Mars 1952
Je soussigné Adrien Laprise ayant été nommé inspecteur de chemin jure que je remplirai bien les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et ma capacité que Dieu me soit en aide.
Adrien Laprise

10 Mars 1952
Je soussigné Paul-André Savard ayant été nommé inspecteur de chemin jure que je remplirai bien les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et ma capacité que Dieu me soit en aide.
Paul André Savard

Province de Québec
Corporation Municipale de St-Firmin
Co Charlevoix
7 Avril 1952

A une séance ordinaire de la corporation municipale de St-Firmin tenue ce jour au lieu ordinaire des séances à 7½ heures du soir conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session sont présents M. le maire Willie Savard messieurs les conseillers Joseph Lucien Daniel Savard Émile Boulianne Joseph Savard Pedone Savard Willie Boulianne conseillers formant quorum sous la présidence de M. le maire passent les résolutions suivantes

Comptes présentés pour approbation

Eu à Réal Destins pour ouvrage dans chemin 16 heures à 0.75 =	12.00
Hermand Pelletier Voyage Avril	4.00
Salaire Gard malade	15.00
Terme dû en mars au ministère de la Santé Publique	50.00
Travail au presbytère de la rue de l'Église 76 Heures à 0.60	45.60
Salaire secrétaire mois mars	11.41
	107.01

Résolution no 441
Proposé par M. Joseph Savard
Secondé par M. Émile Boudriame que les comptes soient payés tel que présentés.
Adopté à l'unanimité

M. Adrien Savard donne avis de motion qu'à la séance ordinaire du mois de mai il proposera un règlement pour fixer les taux des licences de commerce et autres s'il y a lieu
Adopté à l'unanimité.

Résolution no 442
Il est proposé par M. Antonio Boudriame secondé par M. Joseph Sylvestre que M. Roland Savard est autorisé à prendre une consultation d'un avocat au sujet des postes de la rue de l'Église.
Adopté à l'unanimité

Roland Savard Maire

Province de Québec
Corporation municipale de St Théophile 5 Mai 1952

À une séance ordinaire de la corporation municipale de St Théophile tenue le jour, lieu ordinaire des séances à 7½ heures du soir conformément aux dispositions du code municipal de la

province de Québec via laquelle résident présents m. le maire Willie Savard
messieurs les conseillers Joseph Savard
Emile Boulianne Denis Savard Joseph
Savard Pedone Savard Antonio Boulianne
conseillers formant quorum sous la
présidence de m. le maire passent les
résolutions suivantes.

Comptes présentés pour approbation

Entretien chemin d'hiver de m. Joseph Papin chemin d'hiver	125.00
Salaire de la garde malade pour le mois d'avril	15.00
Salaire de secrétaire pour le mois d'avril	12.42
Me Marcot Genois pour consultation légale	10.00

Résolution no 493
Il est proposé par m. Antonio Boulianne
secondé par m. Emile Boulianne que demande
soit faite à notre député m. le Dr Arthur
Leclerc d'intervenir afin de faire obtenir
un octroi au montant de 7000.00 à 8000.00
pour l'amélioration de nos routes de terre.
Adopté à l'unanimité.

Résolution no 494
Il est proposé par m. Pedone Savard
secondé par m. Joseph Savard que le tarif
des licences des commerce et licence de
taxe de feu restent au même tarif que
l'année dernière.
Adopté à l'unanimité.

Willie Savard
maire

Me Raymond Lapointe
Sec.-Trés.

Province de Québec
Corporation Municipale de
St Hermin Co. Charlevoix
15 Mai 1952

Avis public vous est par les présent donné qu'à sa séance ordinaire du mois de Juin 1952 le conseil municipal de cette paroisse fera la revision du rôle d'évaluation.

Donné sous ma signature à St-Hermin ce 15 ème jour de Mai 1952 et 30 jours après la revision dudit rôle d'évaluation il sera homologué à une séance spéciale ou régulière suivant l'expiration desdits 30 jours.

Eric Henri Dupuis
(Sec Très)

Province de Québec
Corporation Municipale de
St Hermin Co. Charlevoix
23 Mai 1952

A une séance spéciale de la corporation municipale de St Hermin tenue ce jour au lieu ordinaire des séances à 7½ heures du soir conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session sont présents M. le maire Willie Savard, messieurs les conseillers Joseph Dupuis Daniel Savard Emile Boudreau Joseph Savard Pedone Savard Antonio Boudreau conseillers formant quorum sous la présidence de M. le maire passent les résolutions suivantes, cette séance spéciale a été convoquée par M. le Maire Willie Savard au sujet de l'achat du bois de chauffage sur les limites de la compagnie Price Brothers.

Résolution No 495

Il est proposé par M. Joseph Lepir secondé par M. Daniel Savard que demande soit faite à la compagnie Price Brothers d'être assez bon de nous accorder un permis pour la coupe de 60 cordes de bois de chauffage pour les résidents de la paroisse de St Firmin

Adopté à l'unanimité.

Résolution No 496

Il est proposé par M. Joseph Savard secondé par M. Pédone Savard que le secrétaire est autorisé à payer à la compagnie Price Brothers la somme de $336.50 en paiement de coupe de 23 cordes de bois de chauffage sur les 60 cordes de bois demandées.

Adopté à l'unanimité

J.B. Savard Maire

Louis Philippe Bergeron sec. trés.

Province de Québec
Corporation Municipale de St Firmin
Co. Charlevoix.
2 Juin 1952

A une séance ordinaire de la corporation municipale de St Firmin tenue ce jour au lieu ordinaire des séances à 7½ heures du soir conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session sont présents M. le maire Wilfrid Savard, messieurs les conseillers Joseph Lepir, Daniel Savard, Emile Bouchard, Joseph Savard, Pédone Savard, Antonio Bouchard conseillers formant quorum sous la présidence de M. le maire passèrent les résolutions suivantes.

Comptes présentés pour approbation

Salaire de la garde malade pour le mois de mai 15.00

Salaire du secrétaire pour le mois de mai 10.41

Résolution No 497

Il est proposé par M. Joseph Lepir secondé par M. Daniel Savard que le

secrétaire est autorisé à passer par les maisons pour faire une liste électorale de ceux qui ont droit de vote aux élections municipales.

Adopté à l'unanimité.

Résolution No 498

Il est proposé par M. Daniel Savard
secondé par M. Emile Boulianne que
demande soit faite aux ministres des
postes d'être assez bon de placer des
boîtes pour recevoir les lettres aux bureaux de poste de
Ste-Catherine et Ste-Anne au Boulian
et que copie de cette résolution soit envoyée au député.

Résolution No 499 pour vuider les
lettres avant et après les heures de bureau.

Adopté à l'unanimité.

Résolution No 499

Il est proposé par M. Joseph Savard
secondé par M. Hodore Savard que
le rôle d'évaluation ~~soit~~ reçue.

Adopté à l'unanimité.

J. B. Savard Maire

Louis Kelly Secrétaire

Province de Québec

Corporation Municipal de
St Firmin Co Charlevoix
15 Juin 1952

A une séance spéciale de la corporation
municipale de St Firmin tenue le
jour et lieu ordinaire des séances à 7½
heures du soir conformément aux dispositions
du code municipal de la province de
Québec à laquelle session sont présents
M. le Maire Willie Savard & messieurs
les conseillers Joseph Savard Daniel Savard
Emile Boulianne Joseph Savard Hodore
Savard Antonio Boulianne conseillers
formant quorum sous la présidence de
M. le Maire passèrent les résolutions suivantes

cette séance spéciale a été convoquée pour homologuer le rôle d'évaluation ; et pour ratifier une résolution adressée à la Chambre de commerce de la Baie-des-Ha-Ha concernant le parachèvement de la route St-Siméon Grande-Baie.

Résolution 90-500

Il est proposé par M. Antonio Boulianne, secondé par M. Joseph Savard qu'une demande soit faite à l'honorable ministre de la voirie pour hâter le parachèvement de ce tronçon de route reliant Charlevoix à Chicoutimi pour les raisons suivantes.
Étant donné que la route St-Siméon Grande-Baie est le moyen de communication naturel qui relie la région de Charlevoix à la région Chicoutimi-Lac-St-Jean.
Étant donné aussi que la population de Charlevoix semble un peu sous l'impression que les gens de Chicoutimi-Lac en sont quelque peu désireux du fait de la construction du Boulevard Talbot.

Adopté à l'unanimité.

Résolution 90-501

Il est proposé par M. Joseph Lajoie secondé par M. Daniel Savard que le rôle d'évaluation soit homologué.

Adopté à l'unanimité.

J. Raymond Morin
Secrétaire-Trésorier

Province de Québec
Corporation municipale de St-Hilarion
Co. Charlevoix
7 Juillet 1952

A une séance ordinaire de la corporation municipale de St-Hilarion tenue ce jour au lieu ordinaire des séances à 7½ heures du soir conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents monsieur le maire Willie Savard, messieurs les conseillers Émile Boulianne

Dupuis

Podore Savard Antonio Boulianne Joseph
conseillers formant quorum sous la
présidence de m. le maire présentent les
résolutions suivantes :

Comptes présentés pour approbation

Salaire du secrétaire pour le mois de juin $10.41
Salaire de la garde malade pour le
mois de juin $15.00

Résolution No 502

Il est proposé par m. Joseph Dupuis
secondé par m. Émile Boulianne
que le conseil ~~donne~~ une souscription
de $50.00 pour venir en aide aux
sinistrés de St-Urbain Co-Charlevoix et que
cet argent soit remis à m. Gérard Tremblay
Presbytère de St-Urbain.

Adopté à l'unanimité.

Résolution No 503

Il est proposé par m. Podore Savard
secondé par m. Antonio Boulianne que une
demande soit faite au ministère de la
voirie d'accorder des permis à messieurs
Joseph Dupuis Rodolphe Rochefort
Joseph Lambert David Poitras
Antonio Boulianne Rémi Poitras
Podore Savard Auguste Rochefort et
Harry Poitras pour poser un tuyau
d'égout sous le chemin en face des
demeures de ces propriétaires.

Adopté à l'unanimité

Résolution No 504

Il est proposé par m. Joseph Dupuis
secondé par m. Émile Boulianne que
m. le maire est autorisé à signer la carte
d'assistance publique de Réal Savard fils
de Gabriel Savard. Adopté à l'unanimité
Proposé par m. Podore Savard secondé par
m. Antonio Boulianne que les comptes soient
payés tel que présentés.

Résolution no 505

Il est proposé par M. Podoul Savard
Secondé par M. Antonio Boulianne
que M. Albert Caprise cède gratuitement
de tout droit une lisière de terrain sur le lot no 34
pour l'élargissement du chemin dans
la côte dite côte de Price et que M. le Maire
est autorisé à signer l'acte de donation.

Adopté à l'unanimité.

Résolution no 506

Il est proposé par M. Joseph Dupuis
Secondé par M. Emile Boulianne
que le Conseil accorde un permis à
Louis Henri Dupuis pour l'exploitation
d'une table de Pool dans les limites de la
paroisse de St-Firmin

Adopté à l'unanimité

Résolution no 507

Il est proposé par M. Podoul Savard
Secondé par M. Antonio Boulianne qu'il
soit retranché un montant de $30.00 sur le
salaire de la garde malade représentant son
salaire pour 2 mois d'absence.

J. B. Léonard Maire

Secrétaire trésorier

Province de Québec
Corporation municipale de St-Firmin
Co. Chicoutimi
22 juillet 1952

Ce une séance spéciale de la corporation
municipale de St-Firmin tenue ce jour au
lieu ordinaire des séances à 7½ heures du soir
conformément aux dispositions du code
municipal de la province de Québec à laquelle
session sont présents M. le maire Wilfrid
Savard ; messieurs les conseillers
Joseph Dupuis Daniel Savard Emile
Boulianne Podoul Savard Antonio Boulianne
conseillers formant quorum sous la
présidence de M. le maire passèrent les
résolutions suivantes : Cette séance a été

convoqué par M. le maire pour tout ce qui regarde l'intérêt de la Paroisse.

Résolution No 508

Proposé par M. Joseph Dupuis secondé par M. Daniel Savard que M. le maire est autorisé à trouver un autre local pour la garde malade au cas où elle serait obligé de sortir du local où elle est actuellement au Presbytère.

Adopté à l'unanimité

J.B. Savard

Province de Québec
Corporation Municipale de
St-Hermin-Co Charlevoix
7 Août 1952

A une séance ordinaire de la corporation municipale de St-Hermin tenue ce jour au lieu ordinaire des séances à 7½ heures du soir conformément aux dispositions du code municipal et la Province de Québec à laquelle séance sont présents M. le maire Willie Savard, messieurs les conseillers Joseph Dupuis Daniel Savard Emile Boulianne Odore Savard Antonio Boulianne, conseillers formant quorum sous la présidence de M. le maire passèrent les résolutions suivantes.

Comptes présentés pour approbation

Salaire de la garde malade pour le mois de Juillet	$15.00
Dû à Formules municipales	$ 2.32
Salaire du secrétaire pour le mois de Juillet	$ 10.41

Résolution No 509

Il est proposé par M. Joseph Dupuis secondé par M. Daniel Savard que le secrétaire est autorisé de répondre à Monsieur Hubert Lachance que sa demande est à l'étude et qu'une réponse lui sera donnée assez tôt avant l'hiver. Adopté

à l'unanimité :

Résolution no 510

Il est proposé par M. Emile Bouchamme
secondé par M. Pedone Savard que le
secrétaire est autorisé de transmettre une
copie de l'amendement du règlement de la
municipalité concernant les permis ou
licences de traversiers entre Baie-Ste-Catherine
et Tadoussac à M. l'avocat Gagnon et Debidy

Adopté à l'unanimité.

Résolution no 511

Gabriel Savard
No 28 Rang 1

Il est proposé par M. Pedone Savard
secondé par M. Antonio Bouchamme que le
lot portant le no 28 Rang 1 Partie nord
Canton Saguenay appartenant à la colonisation
soit porté au rôle d'évaluation au nom de
M. Gabriel Savard comme propriétaire.

Résolution no 512

Il est proposé par M. Joseph Tremblay secondé par
M. Lionel Savard que la maison et le terrain
portant le no et appartenant à Louis Henri Tremblay
soit porté au rôle d'évaluation au nom de
M. Cyrias Tremblay comme propriétaire.

Résolution no 513

Il est proposé par M. Pedone Savard secondé
par M. Antonio Bouchamme que le secrétaire
est autorisé de collecter la licence de
colporteur de M. Aime Tremblay de
St-Christophe.

Adopté à l'unanimité :

Résolution no 514

Il est proposé par M. Antonio Bouchamme secondé
par M. Joseph Tremblay que les comptes soient
payés tel que présentés :

J.B. Savard Maire

Lionel Nicolas Secrétaire
(Trés.)

Province de Québec
Corporation Municipale de
St-Firmin
Co. Chorlevoix
2 Septembre 1952

A une séance ordinaire de la corporation municipale de St-Firmin tenue ce jour au lieu ordinaire des séances à 7½ heures du soir conformément aux dispositions du code Municipal de la province de Québec à laquelle session sont présents M. le maire Willie Savard messieurs les conseillers Joseph Dufour Daniel Savard Emile Boulianne Odone Savard Antonio Boulianne conseillers formant quorum sous la présidence de M. le maire furent les résolutions suivantes.

Résolution No 515

Il est proposé par M. Joseph Dufour secondé par M. Daniel Savard que le secrétaire donne un avis public dimanche le 7 Septembre à la porte de l'église concernant la liste électorale municipale que le secrétaire a préparé en vue d'élections municipales et que l'avis soit affiché à la porte de l'église

Adopté à l'unanimité

Résolution No 516

Il est proposé par M. Emile Boulianne secondé par M. Odone Savard que le Lot portant le No 5 du bloc A Canton Saguenay appartenant à la Colonisation soit porté au rôle d'évaluation au nom de M. Auguste Rochefort comme propriétaire.

Adopté à l'unanimité

Bloc A

Comptes présentés pour approbation

Salaire de la garde malade pour le mois d'Août 15.00

Salaire Secrétaire pour le mois d'Août 10.00

Lu à St Georges Dufour pour service de taxi pour confection de la liste électorale

municipale 3-59

Résolution no 517
Il est proposé par M. Padoue Savard secondé par M. Antonio Boulianne qu'une demande soit faite à la compagnie Price Brothers d'être assez bon d'autoriser M. Pierre Jubeau leur représentant de donner des droits permis de coupe de bois de chauffage pour les residents de St-Hermin qui ont besoin de bois de chauffage et ceci dès cet automne.
Adopté à l'unanimité.

Résolution no 518
Il est proposé par M. Joseph Lupien secondé par M. Daniel Savard que la corporation municipale de St Hermin fixe un taux de $0.60 de l'heure quand la corporation aura des travaux à faire effectuer par la Corporation

Résolution no 519
Il est proposé par M. Daniel Savard secondé par M. Emile Boulianne que les comptes soient payés tel que présentés.
J. W. Savard Maire

Province de Québec
Corporation municipale de
St Hermin
Co. Charlevoix
6 Octobre 1952

A une séance ordinaire de la corporation municipale de St Hermin tenue ce jour au lieu ordinaire des séances à 7½ heures du soir conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session sont présents M. le maire Willie Savard messieurs les conseillers Joseph Lupien Daniel Savard Emile Boulianne Padoue Savard conseillers formant quorum sous la présidence de M. le maire passèrent les résolutions suivantes.

Joseph Savard

Proposé par M. Padoue Savard secondé par M. Daniel Savard que le taux de la taxe reste le même que l'année dernière.

~~Résolution :~~
~~Il est proposé par M. Daniel Savard~~
~~Secondé par M. Émile Boulianne que~~
~~M. Edgard Boulianne soit nommé conseiller~~
~~en remplacant de M. Joseph Savard.~~

Résolution No 520
Il est proposé par M. Podone Savard
que M. Joseph Savard soit renommé
conseiller et ceci sans secondeur.

Résolution No 521
Il est proposé par M. Daniel Savard
Secondé par M. Émile Boulianne que M.
Edgard Boulianne soit nommé conseiller
en remplacant de M. Joseph Savard au siège
No 4 Adopté sur division
M. Podone Savard dissident.

Résolution No 522
Il est proposé par M. Joseph Lupien
Secondé par M. Daniel Savard
que les comptes soient payés tel
que présentés à savoir Dû à
Assistance Publique Pour hospitalisation
de Monique Lupien : Philippe Bochart
Régrette Savard Total $ 41.60
Salaire de la garde malade pour le
mois de septembre. $ 15.00
Salaire du secrétaire pour le mois
de septembre $ 10.41
Adopté à l'unanimité

Résolution No 523
Il est proposé par M. Émile Boulianne
Secondé par M. Podouel Savard que la
liste électorale municipale préparée par le
secrétaire en date du 2 Septembre 1952 est
acceptée : Adopté à l'unanimité.

Résolution no 524

Il est proposé par m. Daniel Savard
Secondé par m. Emile Boutaine que une
demande soit faite à monseigneur l'archevêque
d'être assez bon de nous accorder une entrevue
à l'occasion de sa visite dans notre paroisse dans
le courant du mois d'octobre pour discuter du bien
de notre paroisse.

Adopté à l'unanimité

Résolution no 525

Il est proposé par m. Podoul Savard secondé
par m. Joseph Lepain qu'une demande soit faite
en premier lieu d'être assez bon de s'occuper de
l'excès de vitesse des automobiles dans notre paroisse qui est
devenu un grand danger pour la population car
les officiers de circulation ne viennent pas assez
souvent dans notre paroisse pour voir à la
vitesse qui se fait dans notre paroisse et que
copie de cette résolution soit aussi adressé à notre
député Provincial l'honorable Dr Arthur Leclerc.

Adopté à l'unanimité

Wilfrid Savard
Maire

Province de Québec
Corporation municipale de St Firmin
Co - Chaudière
3 Novembre 1952

A une séance ordinaire de la corporation
municipale de St Firmin tenue ce jourd'hui
lieu ordinaire des séances à 8 h 30 heures du soir
conformément aux dispositions du code
municipal de la province de Québec à laquelle
session sont présents m. le maire
Wilfrid Savard, messieurs les conseillers
Joseph Lepain, Daniel Savard, Emile
Boutaine, Podoul Savard, conseillers
formant quorum sous la présidence
de m. le maire passèrent les résolutions
suivantes :

Résolution no 526
Proposé par M. Joseph Dupuis secondé par M. Daniel Savard que un terrain portant le no 4A9 et 4A10 dans le Rang B. Canton Saguenay appartenant à la Compagnie Price Brothers soit porté au rôle d'évaluation au nom de M. Edgard Boulianne comme propriétaire.
Adopté à l'unanimité.

Résolution no 527
Comptes présentés pour approbation
Salaire de la garde malade pour le mois d'octobre. 15.00

Dû à la corporation comté Charlevoix est pour allocation aux maires. 132.50
Salaire secrétaire pour le mois d'octobre. 10.71

Résolution no 528
Il est proposé par M. Emile Boulianne secondé par M. Odonl Savard que le lot portant le no 4A21 et les bâtisses dessus construites et apparaissant au Rôle d'évaluation au nom de M. Edgard Boulianne soit porté au rôle d'évaluation au nom de Mlle Gertrude Laprise dit Boulianne comme propriétaire.
Adopté à l'unanimité.

Résolution no 529
Il est proposé par M. Joseph Dupuis secondé par M. Daniel Savard que la démission de M. Edgard Boulianne comme conseiller est acceptée pour faute de qualification.
Adopté à l'unanimité.

Résolution no 530
Il est proposé par m. Daniel Savard, secondé par m. Joseph Dufour que m. Antoine Thérrien est nommé conseiller au siège no 4 en remplacant de m. Edgard Boulianne qui a donné sa démission
Adopté à l'unanimité

Résolution no 531
Il est proposé par m. Emile Boulianne secondé par m. Padoue Savard que m. Robert Duchesne est tenu responsable de l'entretien de son chemin en hiver et que la municipalité se libère de tous accident qui peut arriver dans son chemin ou sur son terrain.
Adopté à l'unanimité

Résolution no 532
Proposé par m. Padoue Savard secondé par m. Emile Boulianne que les comptes soient payés tel que présentés.
Adopté à l'unanimité.
J.B. Savard Greffier

Province de Québec
Corporation Municipale de St Firmin
Co. Charlevoix
1 Décembre 1952

A une séance ordinaire de la corporation municipale de St Firmin tenue ce jour au lieu ordinaire des séances à 7½ heures de soir conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents m. le maire Willie Savard messieurs les conseillers Joseph Dufour Emile Boulianne Padoue Savard Antonio Boulianne conseillers formant quorum sous la présidence de m. le maire passèrent les résolutions suivantes.

Résolution no 533
Il est proposé par m. Joseph Dufour secondé

par m. Emile Boulianne que le Secrétaire s'informe à m. Pérez après pour savoir ~~quel~~ prix il demande pour faire la vérification des livres de la corporation municipale pour l'année 1952 et aussi demander des quotations à d'autres vérificateurs.
Adopté à l'unanimité.

Résolution No 534
Il est proposé par m. Podone Savard
Secondé par m. Antonio Boulianne
que le conseil accepte d'entretenir les épinettes d'hiver pour l'année 1953 au prix de 2.00 par lot à partir du Pont de Pérée au-Canard jusqu'à la ligne du serpent.
Adopté à l'unanimité.

Résolution No 535
Il est proposé par m. Joseph Dupuis secondé par m. Emile Boulianne que les séances du conseil pour l'année 1953 se tiennent chez m. Antonio Boulianne au prix de 1.50 par séance.
Adopté à l'unanimité.

Comptes présentés pour approbation

Salaire et la garde malade	15.00
Salaire du secrétaire	10.00
Délégation 1 Voyage	8.00
17 séances du conseil	17.00

Résolution
Il est proposé par m. Podone Savard
Secondé par m. Antonio Boulianne
que l'évaluation de m. et Mme David Boulianne soit tiffé du rôle d'évaluation pour la raison que la maison n'existe plus. Adopté à l'unanimité

Résolution
Il est proposé par m. Joseph Dupuis
Secondé par m. Emile Boulianne que la maison appartenant à m. Eyrimus Boulianne sur le lot F soit évaluée à $800.00 et que m. Eyrimus Boulianne soit inscrit au rôle d'évaluation comme propriétaire de cette maison. Adopté à

l'unanimité.

Résolution no

Il est proposé par m. Padoue Savard secondé par m. Arthur Boulanger que les comptes soient payés tel que présentés.

Proposé par m. Joseph Dufour
secondé par m. Emile Boulanger que
le conseil est autorisé d'envoyer la somme de
$96.00 en dépôt à la compagnie Price Brothers pour
la coupe de 60 cordes de bois de chauffage pour
les résidents de la paroisse de St-Fermin.

Florent Maire

Province de Québec
Corporation municipale de St-Fermin
Co-Chambly
4 janvier 1953

Avis public vous est par les présentes donné par Louis Henri Dufour président d'élection qu'une assemblée publique de tous les électeurs municipaux ayant droit de vote à l'élection de maire et de conseillers aura lieu au lieu ordinaire des séances du conseil mercredi le 14 janvier 1953 à dix heures de l'avant midi sous sa présidence pour procéder à la mise en nomination d'un maire en remplacant de m. Willie Savard ; et de trois conseillers dont messieurs Joseph Dufour au siège no 1 Daniel Savard au siège no 2 Emile Boulanger au siège no 3 tous sortants de charge et dont le terme d'office est expiré ; et que le 19 janvier 1953 s'il est nécessaire un bureau de votation sera ouvert au lieu ordinaire des séances de 8 heures du matin à 6 heures du soir pour la réception des votes des électeurs pour les candidats mis en nomination.
Et je certifie sous mon serment d'office que cet avis public a été lu et affiché par moi après la messe à la porte de l'église en date du 4 janvier 1953

Louis Henri Dufour
Président d'élection.

Province de Québec
Corporation municipale de
St-Firmin-Co-Charlevoix
5 Janvier 1953

A une séance ordinaire de la corporation municipale de St-Firmin tenue ce jour au lieu ordinaire des séances à 7½ heures du soir conformement aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session sont présents M. le maire Willie Savard, messieurs les conseillers Joseph Dufour Daniel Savard Emile Boulianne Antoine Tremblay

Antonio Boulianne conseiller formant quorum sous la présidence de M. le maire prirent les résolutions suivantes.

Résolution

Il est proposé par M. Joseph Dufour secondé par M. Emile Savard que M. le maire est autorisé à signer la carte d'assistance publique de Mme Emma Rochette.

Adopté à l'unanimité

Résolution

Il est proposé par M. Emile Boulianne secondé par M. Antonio Tremblay que M. Hubert Lucheane est tenu responsable de l'entretien de son chemin en hiver ceci comprenant le nouveau chemin public longeant sa propriété sur une longueur de 608 pieds linéaires et que la municipalité se libère de tout accident qui peut arriver sous son chemin -

Adopté à l'unanimité.

Comptes présentés pour approbation

Un à M. Lucien Boulianne pour 275 pieds de B.E.F. pour réparation au logis de la garde malade	39.87
Salaire de la garde malade pour le mois de Décembre	15.00
Salaire du secrétaire pour le mois de	

Décembre 16.41

Lu à Paul-André Savard pour 4 heures d'ouvrage
égal à Denis Thériault à 0.60 l'heure = 2.40
Lucien Fréchette 4 heures à 0.60 " = 2.40
Maurice Thériault 4 heures à 0.60 " = 2.40
Gabriel Savard 5 heures à 0.60 " = 3.00
Philippe Rochfort 8½ à 0.60 " = 5.10
Louis Henri Dufour 12½ à 0.60 = = 7.50
Robert Rochfort 12½ à 0.60 = = 7.50
~~Robert et Robert Rochfort~~ grattage avec tracteur
2 heures à 1.50 = = 3.00
95.50

Délégation dépense de voyage de M. le maire pendant l'année 35.00

Proposé par M. Antoine Thériault secondé par M. Antonio Bouliane que les comptes soient payés tel que présentés.
Adopté à l'unanimité.

Résolution
Il est proposé par M. Joseph Dufour
secondé par M. Gabriel Savard que le nom de M. Charles-Edouard Gaudreault soit inscrit sur la liste électorale municipale de St-Fermin.
Adopté à l'unanimité.
J.B. Bernard Maire
Louis Henri Dufour
(Sec. Trés.)

Province de Québec
Corporation Municipale de
St-Hermin Co-Charlevoix
14 Janvier 1953

A une assemblée générale de tous les électeurs de la municipalité de St-Hermin tenue ce jour au lieu ordinaire des séances à dix heures de l'avant midi : Cette assemblée fut convoquée par avis public en date du 4 Janvier 1953 pour la mise en nomination d'un maire en remplacement de M. Willie Savard ; et de trois conseillers dont Messieurs Joseph Lupien au siège no 1 Daniel Savard au siège no 2 et Emile Boulianne au siège no 3 tous sortant de charge et dont le terme d'office est expiré et dont les sièges sont déclarés vacants à l'expiration de leur terme et sous la présidence de Louis Henri Lupien.
Président d'élection.

1283 Le Bulletin de présentation de Willie Savard Cultivateur comme candidat à la mairie signé par Messieurs Henri Savard et Lucien Gagnon Gravigateur des électeurs présents et dument qualifiés à voter à cette présente élection comme candidat à la mairie. Admis par le président
Louis Henri Lupien
Président d'élection.

Province de Québec

1286.6 Le Bulletin de présentation de M. Willie Foster Gravigateur comme conseiller au siège no 2 signé par Messieurs Antoine Hervieux Gravigateur et Edgard Boulianne Cultivateur deux électeurs présents et dument qualifiés à voter à cette présente élection comme candidat au siège no 2. Admis par le président.

Louis Henri Lupien.
Président d'élection.

10 H. 14 Le Bulletin de présentation de M. Emile Boulianne Journalier comme conseiller au siège no 3 signé par messieurs Edgard Boulianne Restaurateur et Antoine Therrien Navigateur deux électeurs présents dument qualifiés à voter à cette présente élection comme candidat au siège no 3. Admis par le président.

Louis Henri Lafleur
Président d'élection.

10 H. 2e Le Bulletin de présentation de M. Joseph Lafleur Cultivateur comme conseiller au siège no 1 signé par messieurs Antoine Therrien Navigateur et Alder Gendreault Navigateur deux électeurs présents dument qualifiés à voter à cette présente élection comme candidat au siège no 1.
Admis par le président.

Louis Henri Lafleur
Président d'élection.

Je proclame M. Willie Savard Cultivateur élu par acclamation maire de la corporation municipale de St-Firmin pour un terme de deux ans
Louis Henri Lafleur
Président d'élection

Je proclame élus par acclamation conseillers messieurs Joseph Lafleur au siège no 1 Willie Hoster au siège no 2 et Emile Boulianne au siège no 3 pour un terme de deux.

Louis Henri Lafleur
Président d'élection

Province de Québec
Corporation Municipale de
St-Firmin, Co Montcalm
2 Février 1953
Séance ordinaire de la corporation municipale de St Firmin tenue ce

Jours au lieu ordinaire des séances à 7 1/2 heures du soir conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session sont présents M. le maire Willie Savard, messieurs les conseillers Joseph Lupien, Willie Foster, Emile Bouliane, Antoine Therrien, Odore Savard, Antonio Bouliane conseillers formant quorum sous la présidence de M. le maire lesquels les résolutions subséquentes.

Je soussigné Willie Savard ayant été élu maire fait serment que je remplirai les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et ma capacité, que Dieu me soit en aide.

Willie Savard

Nous soussignés Joseph Lupien, Willie Foster, Emile Bouliane ayant été élus conseillers jurons serment chacun pour nous-mêmes que nous remplirons les devoirs de notre charge au meilleur de notre jugement et de notre capacité, que Dieu nous soit en aide.

Joseph Lupien
Willie Foster
Emile Bouliane

Assermenté devant moi à St-Firmin ce troisième jour de février mil neuf cent cinquante-trois.
Louis Henri Lupien
Sec.-Trés.

Résolution

Proposé par M. Joseph Dupuis secondé par M. Willie Hooten que un certain ~~morceau~~ partie de terrain mesurant 77 pieds sur la longueur du lot et 50 pieds sur la largeur situé sur le lot No 4-A-3 Rang B. Canton Saguenay appartenant à M. César Panaroni soit porté au rôle d'évaluation au nom de M. Jean-Philippe Poitras comme propriétaire de ~~le terrain~~ partie de lot

Adopté à l'unanimité

Proposé par M. Emile Boulianne secondé par M. Antoine Thérrien que la partie de lot terrain appartenant à M. Jean-Philippe Poitras soit évalué au prix de $50.00

Adopté à l'unanimité

Proposé par M. Pedone Savard secondé par M. Antonio Boulianne que l'évaluation du terrain de M. César Panaroni soit baissé de $50.00 en regard de la partie de lot terrain qu'il a vendu à M. Jean-Philippe Poitras.

Adopté à l'unanimité.

Proposé par M. Pedone Savard
Secondé par M. Antonio Boulianne
que la maison et le terrain appartenant à Maria Imbeau situés dans une partie du lot No 6 Rang A Canton Saguenay soient portés au rôle d'évaluation au nom de M. le Chanoine Thomas Maria Imbeau comme propriétaire de cette maison et terrain.

Adopté à l'unanimité

Proposé par M. Joseph Dupuis secondé par M. Willie Hooten que une terre située dans la paroisse St Firmin étant et composant la partie Sud Est du lot de terre No 17 dans le 2ème rang du Canton Saguenay et la partie Nord-Ouest du lot No 17 dans le 2ème rang du Canton Saguenay ainsi que le lot lettre G dans le premier rang du Canton Saguenay. le tout correspondant aux

lots No 174 / 175 rang Sud Plantaire
Saguenay et un lot lettre C Rang 1
Canton Saguenay ensemble avec
toutes bâtisses dessus construites
circonstances et dépendances ; à distraire
toutefois les parties vendues suivant
justes titres enregistrés à date le tout
apparaissant au rôle d'évaluation au
nom de M. Johnny Poitras seront portés
au rôle d'évaluation au nom de M. Séraphine
Belley comme propriétaire des items
ci-haut mentionnés.

174
175

Adopté à l'unanimité.

Proposé par M. Emile Boulianne
secondé par M. Antoine Thérien
que M. le maire est autorisé de signer
la carte d'assistance publique de
Mme Joseph Savard.

Adopté à l'unanimité.

Comptes présentés pour approbation
Salaire de la garde malade pour le
mois de février 16.00
Salaire du secrétaire pour le mois de janvier 10.41
25.41

Il est proposé par M. Emile Boulianne
secondé par M. Antoine Thérien que
les comptes soient payés tel que présentés.

Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par M. Théodore Savard
secondé par M. Antonio Boulianne
que la corporation municipale de St-Fermin
accepte la somme de $894.00 de la compagnie
Price Brothers pour coupe de bois de chauffage
à date sur le montant de $896.00 que le
conseil avait déboursé.

Adopté à l'unanimité.

Proposé par M. Joseph Fuhgar secondé
par M. Willie Foster que Louis Henri Fuhgar
soit nommé secrétaire au prix de $125.00 pour
l'année 1965.

Adopté à l'unanimité

Maire
Secrétaire

Province de Québec :
Corporation municipale de
St-Hermin Co. Charlevoix
2 mars 1953

A une séance ordinaire de la corporation municipale de St Hermin tenue ce jour au lieu ordinaire des séances à 7½ heures du soir conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents monsieur le maire Willie Savard, messieurs les conseillers Joseph Arpin Willie Hostes Emile Boulianne Antonio Therrien Podore Savard Antonio Boulianne conseillers formant quorum sous la présidence de m. le maire. passèrent les résolutions suivantes :

Résolution :

Proposé par m. Podore Savard secondé par m. Antonio Boulianne que m. Philippe Rochefort est nommé inspecteur à graine dans les limites de la paroisse de St Hermin pour un terme de deux ans.

Adopté à l'unanimité

Résolution

Il est proposé par m. Emile Boulianne secondé par m. Antonio Therrien que m. Charles Henri Arpin est nommé inspecteur des mauvaises herbes dans la paroisse de St Hermin.

Adopté à l'unanimité

Résolution

Il est proposé par m. Joseph Arpin secondé par m. Willie Hostes que m. Pierre Imbeau est nommé Jardin d'enfants publics.

Adopté à l'unanimité :

Comptes présentés pour approbation

Travail dans chemin d'hiver	
35 heures à 0.60 =	21.00
Lu à Hernard Imbeau pour service auto-neige	20.00
Police garantie Secrétaire	10.00
Salaire Jardinier	15.00
Salaire Secrétaire	10.41
Lu à David Poitras pour marchandise pour mme Samuel Savard	14.10

Du au conseil de Comté-Charlevoix est 143.49
Rapport du vérificateur pour l'année 1952 75.00

Résolution
Il est proposé par M. Podoce Savard
secondé par M. Antonio Boulianne
que le rapport du Vérificateur pour l'année
1952 est accepté.
Adopté à l'unanimité.

Résolution
Il est proposé par M. Joseph Dufour
secondé par M. Willie Hostes que
les comptes soient payés tel que
présentés.
Adopté à l'unanimité.

La séance est renvoyée au 16 Mars
pour cause majeure.

J B A Gerard Maire

Province de Québec
Corporation municipale de
St-Hilarion Co-Charlevoix
7 Avril 1953

A une séance ordinaire de la corporation
municipale de St-Hilarion tenue ce jour
au lieu ordinaire des séances à 7½ heures
du soir conformément aux dispositions du
code municipal de la province de Québec
à laquelle session sont présents M. le
Maire Willie Savard mesdames les conseillers
Joseph Dufour Podoce Savard Antonio
Boulianne conseillers formant Quorum sous
la présidence de M. le Maire passèrent
les résolutions suivantes.

Comptes présentés pour approbation
Ouvrage du Jassé de la Rue de l'église
Hector Chamberlain 3½ Heures à 0.60 = 2.10
Léopold Turin 4½ " à 0.60 = 2.70
Jean-Arthur Hostes 3½ " à 0.60 = 2.10

Guy Savard 3½ Heures à 0.60 = 2.10
Jean-Paul Boulianne 3½ = à 0.60 = 2.10
Rosario Sandreault 3½ = à 0.60 = 2.10
Adrien Sandreault 4½ = à 0.60 = 2.70
Williams Therrien 3½ = à 0.60 = 2.10
Paul Therrien 3½ = à 0.60 = 2.10
Du à M. Auguste Rochefort 1 Roche Potatoes
pour mme Samuel Savard 2.50
Du à M. David Poitras pour marchandises
vendues pour mme Samuel Savard 44.32
Du au ministère de la Santé pour
aliénés terme du en mars 1953 50.00
Du à ministère de la Santé pour
assistance publique de Claire Therrien
et Réal Savard 92.88
Salaire de la garde malade pour le
mois de mars 15.00
Salaire du secrétaire pour le mois de mars 10.41
Du à M. André Laprise pour travail
dans chemin d'hiver 27.00
Du à Fernand Sutcau pour service
d'auto-mirage 2.75
267.96

Il est proposé par M. Joseph Dupuis
Secondé par M. Podore Savard que
les comptes soient payés tel que présentés.
Adopté à l'unanimité

Il est proposé par M. Podore Savard
Secondé par M. Antonio Boulianne
que la corporation municipale de St-Firmin
accepte la somme de $115.00 de la compagnie
Price Brothers en accompte sur droit de coupe
de Bois de Chauffage à date.

Il est proposé par M. Podore Savard
Secondé par M. Antonio Boulianne que
la corporation municipale de St-Firmin
accepte la somme de $115.00 des citoyens de
St-Firmin en accompte sur droit de coupe
de Bois de Chauffage à date.
Adopté à l'unanimité
J.B. Morand

Province de Québec
Corporation municipale de
St Hermin Co-Charlevoix
4 Mai 1953

A une séance ordinaire de la corporation municipale de St Hermin tenue ce jour au lieu ordinaire des séances à 7½ heures du soir conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle présence sont présents m.-le maire Willie Savard, messieurs les conseillers Joseph Tremblay Emile Boulianne Antoine Hervieux Roland Savard Antoine Boulianne conseillers formant quorum sous la présidence de m.-le maire passèrent les résolutions suivantes:

Comptes présentés pour approbation:

Fu à Cyrias Tremblay pour marchandises vendues pour mme Samuel Savard — 48.52
Salaire de la garde malade pour le mois d'Avril — 15.00
Salaire du secrétaire pour le mois d'Avril 18.41

Proposé par m. Joseph Tremblay secondé par m. Emile Boulianne que m. le maire est autorisé à signer la carte d'assistance publique de m. Eugène Savard.
Adopté à l'unanimité.

Proposé par m. Antoine Hervieux secondé par m. Emile Boulianne que la carte d'assistance publique de mme Victorien Hervieux (Jeanne Savard) est refusée pour la raison que cette personne ~~demeure~~ a laissé les limites de notre municipalité depuis 6 mois et qu'elle réside à Chicoutimi actuellement.
Adopté à l'unanimité.

Proposé par M. Podore Savard secondé par M. Antonio Boulianne que le tarif de licence de commerce reste du même tarif que l'année dernière.

Proposé par M. Joseph Dupont secondé par M. Emile Boulianne que le secrétaire est autorisé de faire collecter par la loi les vendeurs qui ne veulent pas payer leur licence de commerce ici et de mettre en demeure par lettre enregistrée ceux qui ont vendu dans les limites de notre municipalité dans le cours de l'année dernière sans se procurer de licence municipale soit l'année 1952 à partir du 1er mai 1952 au 1er mai 1953

Proposé par M. Podore Savard secondé par M. Antonio Boulianne que une demande soit faite à notre député Hélial M. Auguste Maltais d'être assez bon de nous accorder les sous de soutènement que nous avons déjà demandés pour notre paroisse. et de nous donner une réponse à ce sujet le plus tôt possible.

Adopté à l'unanimité

Proposé par M. Joseph Dupont secondé par M. Emile Boulianne que les comptes soient payés tel que présentés.

Adopté à l'unanimité

Proposé par M. Antoine J. Kirsion secondé par M. Podore Savard qu'une demande soit faite à notre Député Provincial M. le Dr Arthur Leclerc d'être assez bon de nous faire obtenir un octroi au montant de $2000.00 pour améliorer nos chemins de terre.

Adopté à l'unanimité.

Proposé par M. Joseph Dupont secondé par M. Emile Boulianne que M. Cyrias Dupont est avisé de livrer les marchandises à Mme Samuel Savard pour pas plus de 30.00 par mois et qu'une copie de cette résolution soit laissée à M. Cyrias Dupont et ceci jusqu'à nouvel ordre

Adopté à l'unanimité

J.B. Savard Maire

Province de Québec
Corporation municipale de
St Firmin, Co Charlevoix
12 Mai 1953

A une séance spéciale de la corporation municipale de St Firmin tenue ce jour au lieu ordinaire des séances à 7½ heures du soir conformément au disposition du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M. le maire Willie Savard messieurs les conseillers Joseph Lepage Podore Savard Antonio Boulianne Emile Boulianne Conseillers formant quorum sous la présidence de M. le maire passèrent les résolutions suivantes, cette séance a été convoquée par M. le maire pour tout ce qui regarde les intérêts de la corporation:

Résolution:

Il est proposé par M. Joseph Lepage secondé par M. Emile Boulianne que M. Antonio Boulianne est autorisé à passer aux maisons pour savoir les noms de ceux qui sont intéressés à l'électrification de notre paroisse et à prendre les noms de ceux qui sont intéressés à entrer dans la coopérative.

Adopté à l'unanimité.

Résolution:

Il est proposé par M. Podore Savard secondé par M. Antonio Boulianne que le secrétaire est autorisé de répondre à M. le Curé que nous ne trouvons pas de solution possible à son problème concernant la garde-malade étant donné qu'elle ne peut pas aller demeurer dans les maisons mentionnées sur la lettre de M. le Curé, mais nous espérons qu'il y aura de la tolérance des deux côtés en attendant que nous puissions avoir l'électricité et que nous puissions donné les commodités

convenables pour une garde-malade.
Adopté à l'unanimité

Proposé par M. Joseph Dufour secondé par M. Pedone Savard qu'un sursis de 2 ou 3 jours soit accordé à l'homme mentionné pour s'occuper de son cas. Adopté à l'unanimité

J.B. Morard Maire

Province de Québec
Corporation municipale de
St-Firmin Co. Charlevoix
17 Mai 1953

Avis public vous est par la présente donné qu'à la séance ordinaire lundi le 1er Juin 1953 le Conseil municipal de cette paroisse fera la revision du Rôle d'Evaluation.

Donné sous ma signature à St-Firmin ce 17 eme jour de Mai 1953

Louis Henri Dufour
(Sec Trés)

Province de Québec
Corporation municipale de
St Honoré Co. Chicoutimi
1er Juin 1953

A une séance ordinaire de la corporation municipale de St Honoré tenue le jour au lieu ordinaire des séances à 7½ heures du soir conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M. le maire Willie Savard Messieurs les conseillers Joseph Dufour Emile Boulianne Pierre Savard Antonio Boulianne conseillers formant quorum sous la présidence de M. le maire passèrent les résolutions suivantes.

Comptes présentés pour approbation.

Salaire de la Garde malade pour le mois de mai	15.00
Salaire du secrétaire pour le mois de mai	11.41

Résolution

Il est proposé par M. Joseph Dufour secondé par M. Emile Boulianne que le lots no 2A1 et 3A Rang et un appartement à M. Robert Savard soient portés au rôle d'évaluation au nom de M. Alcide Tremblay comme propriétaire de ces lots.

Adopté à l'unanimité

Résolution

Il est proposé par M. Pierre Savard secondé par M. Antonio Boulianne que un emplacement comme St faisant partie des lots no 2A1 et 3A21 en le Rang B Canton Saguenay mesurant 200 pieds de largeur par 52 par 112 ayant une superficie de seize mille ~~quatre cents~~ pieds (16400) et appartenant à M. Alcide Tremblay soit

inscrit au rôle d'évaluation au nom de Victorien Hervieux comme propriétaire de cet emplacement.

Adopté à l'unanimité

Résolution

Il est proposé par M. Joseph Lupien
Secondé par M. Emile Bonhomme, que l'évaluation de M. Alcide Thériault soit diminuée de $100.00 au regard de l'emplacement qu'il a vendu à M. Victorien Hervieux.

Adopté à l'unanimité

Résolution

Il est proposé par M. Podone Savard
Secondé par M. Antonio Bonhomme que l'emplacement de M. Victorien Hervieux soit évalué à $100.00

16C

Résolution

Il est proposé par M. Joseph Lupien
Secondé par M. Emile Bonhomme que que le lot No 16C ~~qui faisait partie du lot 16A et qui appartenait à M. Willie Savard~~ soit ajouté sur le Rôle d'évaluation au nom de M. Alf. Savard comme propriétaire de ce lot qui portera le No 16C ayant été vendu à M. Alf. Savard par M. Alles. Savard.

Résolution

~~Il est proposé par M. Podone Savard~~
~~Secondé par M. Antonio Bonhomme que~~
~~l'évaluation de M. Willie Savard soit baissée de $ au regard du lot No 16C qui~~
~~appartiendra désormais à M. Alf. Savard.~~

Résolution

Il est proposé par M. Joseph Lupien
Secondé par M. Emile Bonhomme que le lot portant le No 16C ~~et appartenant à M. Alf.~~ Savard soit évalué à $200.00

Adopté à l'unanimité

Résolution
Il est proposé par M. Podone
secondé par M. Antonio Bordeleau
qu'une permission soit accordée à M.
le conseiller Willet Foster pour s'absenter
pendant 3 séances et par lui avoir droit
de siéger à la séance du mois de juillet
Adopté à l'unanimité.

Résolution
Il est proposé par M. Joseph Lepine
secondé par M. Emile Bordeleau que
la saisie de M. Joseph Fabrie saisie
deux lent parts du lot 4 B Rang A soit
évaluée à $300.00
Adopté à l'unanimité

Résolution
Il est proposé par M. Podone secondé
secondé par M. Antonio Bordeleau que
une certaine Bâtisse située sur le lot 90
de la compagnie River Bros soit évaluée
à $50.00 et soit inscrite au Rôle d'évaluation
au nom de feu le Rev. John Trembley comme
propriétaire de cette Bâtisse.
Adopté à l'unanimité

Résolution
Il est proposé par M. Joseph Lepine
secondé par M. Emile Bordeleau que les
comptes soient payés tel que présentés.

Résolution
Il est proposé par M. Podone secondé
secondé par M. Antonio Bordeleau que le
Rôle d'évaluation est revisé.

Résolution
Il est proposé par M. Joseph Lepine

secondé par M. Emile Boulianne qu'une lettre de sympathie soit adressée à la famille Savard à l'occasion de la mort de M. Francois Savard.

Adopté à l'unanimité.
J. Savard Maire

Province de Québec
Corporation municipale de
St Firmin Co Charlevoix
6 Juillet 1953

A une séance ordinaire de la corporation municipale de St Firmin tenue ce jour au lieu ordinaire des séances à 7½ heures du soir à laquelle session sont présents M. le maire Willie Savard, messieurs les conseillers Joseph Sylvie Willie Frostes Emile Boulianne Antoine Thérien Padoue Savard Antonio Boulianne formant quorum sous la présidence de M. le maire passent les résolutions suivantes

Comptes présentés pour approbation.

Salaire de la garde malade pour le mois de juin	15.00
Salaire du secretaire pour le mois de juin	10.41
	25.41
1 Voyage en délégation	12.00

Résolution

Il est proposé par M. Antonio Boulianne secondé par M. Padoue Savard que M. le maire est autorisé à prendre les renseignements nécessaires et à qui il doit concernant la licence de la Cie de navigation Charlevoix Saguenay.

Adopté à l'unanimité.

Résolution Il est proposé par M. Joseph Sylvie secondé par M. Willie Frostes que les comptes soient payés tel que présentés.

M. Savard Maire

Province de Québec
Corporation Municipale de
St Hilarion, Co Charlevoix
3 Oct 1953

Une séance ordinaire de la corporation municipale de St Hilarion tenue ce jour qu'on y ordonne des séances à 7½ heures du soir conformément aux dispositions du code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M. le Maire Willie Bouchard, les conseillers Joseph Tremblay, Bodoul Savard, Emile Boulianne, Antonio Therrien, Antonio Boulianne tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. le Maire prennent les résolutions suivantes,

Comptes présentés pour approbation

Salaire de garde malade pour le mois de juillet 15.00

Salaire du secrétaire pour le mois de juillet 10.41

Résolution
Proposé par M. Antonio Boulianne
Secondé par M. Bodoul Savard que M. le Maire est autorisé à signer la liste d'assistance publique de M. Jean-Arthur Fortin
Adopté à l'unanimité

Résolution
Proposé par M. Joseph Tremblay
Secondé par M. Emile Boulianne
que M. le Maire soit autorisé de s'occuper de régler le problème de la garde malade.
Adopté à l'unanimité

Résolution
Proposé par M. Antonio Therrien
Secondé par M. Bodoul Savard que les comptes soient payés tel que présentés.
Adopté à l'unanimité

Willie Bouchard Maire

Province de Québec
Corporation Municipale de
St Firmin
20 Août 1953

A une séance spéciale de la Corporation Municipale de St Firmin tenue ce jour au lieu ordinaire des séances à 7½ heures du soir conformément aux dispositions du code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M. le Maire Willie Savard, Messieurs les conseillers Joseph Dupuis, Willie Fortier, Emile Boulianne, Antoine Pherrien, Pedone Savard, Antonio Boulianne tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. le Maire passent les résolutions suivantes. Cette séance spéciale a été convoquée par M. le Maire pour tout ce qui regarde les intérêts de la corporation.

Résolution concernant Victorien Pherrien

Il est proposé par M. Antonio Boulianne
Secondé par M. Antoine Pherrien que les mêmes raisons à savoir que M. Victorien Pherrien a quitté la paroisse de St Firmin depuis le mois de Novembre 1952 et que nous avons reçu la carte d'assistance publique de Mme Victorien Pherrien seulement au mois de Mai; et de plus M. Victorien Pherrien possède une maison et un garage dans les limites de notre municipalité évalués à $ et que M. Victorien Pherrien a loué son garage.
Et aussi M. Victorien Pherrien opère actuellement un garage à Chicoutimi comme mécanicien et considérant que M. Pherrien n'a que deux enfants à soutenir en plus de sa femme nous constatons que M. Pherrien est en mesure de payer ce que l'hôpital lui réclame pour hospitalisation de sa femme!
Adopté à l'unanimité

son prix de 25.00 par mois

Résolution

Il est proposé par M. Joseph Dufour
secondé par M. Willie Barrel que
la demande de M. Laurell du
département des affaires municipales
soit laissée en suspens pour étude au
sujet du bien des délibérations du conseil
et que copie de cette résolution
soit adressée à M. Lasserville.

Adopté à l'unanimité
J.B. Barrel Maire

Province de Québec
Corporation Municipale de
~~St-Firmin~~
Ste-Charlevoix
8 Septembre 1952

Il y une séance ordinaire de la corporation municipale de St-Firmin tenue
le jour au lieu ordinaire des séances
à 7½ heure du soir à laquelle session
sont présents M. le Maire Willie Barrel
messieurs les conseillers Joseph Dufour
Emile Boulianne Antonio Boulianne
Roland Barrel tous conseillers formant quorum
sous la présidence de M. le Maire
passèrent les résolutions
Comptes présentés pour approbation
Salaire de la garde-malade pour le
mois d'août 15.00
Salaire du secrétaire pour le 10.41
mois d'août
Fut adopté payer salle pour le conseil à venir
à date à mme Marie Anne Boulianne 12 séances à 1.50 = 18.00

Résolution
Il est proposé par M. Joseph
Dufour secondé par M. Emile Boulianne
que cette corporation prie le ministère de
la voirie de bien entretenir et réparer
durant le saison conformément au

dispositions de la loi de la voirie aux frais du gouvernement les chemins améliorés suivants savoir:

Rue Leclerc. Gravelage. 1320 Pieds

Adopté à l'unanimité.

Résolution

Il est proposé par M. Podoue Savard secondé par M. Antonio Bouchamme que les comptes soient payés tel que présentés.

Adopté à l'unanimité

Résolution

Il est proposé par M. Podoue Savard secondé par M. Joseph Dupuis qu'à l'avenir les séances du conseil municipal de St Firmin siège à l'école No 1 de la paroisse de St Firmin avec la permission de la commission scolaire si celle-ci l'accorde. et que copie de cette résolution soit envoyée au département des affaires municipales aux soins de M. Gasseville ainsi qu'à la commission scolaire

Adopté sur division

M. Emile Bouchamme dissident.

Résolution

Il est proposé par M. Joseph Dupuis secondé par M. Emile Bouchamme qu'une demande soit faite au département des travaux publics à Ottawa d'être assez bon de nous faire savoir ou le département en est rendu avec notre demande de pont de gravelage pour notre paroisse: et que demande soit faite au département des travaux publics à Ottawa par l'entremise de notre député M. Aug. Maltais d'être assez bon de élargir les approches du pont du lac Dumont de Baie-Ste-Catherine qui sont devenus un danger imminent pour le public voyageur qui est une cause d'accident

par l'entremise de notre députée M. Aug. Maltais

où le.

Bizard

Province de Québec
Corporation municipale de
St-Firmin Co. Chicoutimi
5 Octobre 1953

A une séance ordinaire de la corporation municipale de St Firmin tenue ce jour à l'école No 1 ~~au lieu ordinaire des séances~~ à laquelle session sont présents M. le Maire Willie Savard mesdames les conseillers Joseph Dupuis Willie Hostie Emile Boulianne Antoine Therrien Pedone Savard Antonio Boulianne tous conseillers formant Quorum sous la présidence de M. le Maire passent les résolutions suivantes.

Comptes présentés pour approbation.

Salaire de la garde malade pour le mois de Septembre. 15.00

Salaire du secrétaire pour le mois de septembre. 10.41

Proposé par M. Pédone Savard secondé par M. Azellano Boulianne que le taux de la taxe reste le même soit 0.60% pour l'année 1954.

Résolution Adopté à l'unanimité

Il est proposé par M. Antoine Therrien ~~que la Corporation municipale de St Firmin loue la salle du sous-sous-sol de l'école No 2 pour leur ses séances~~

Seconde par M. Emile Boulianne

et que copie de cette résolution soit adressée à M. Jos. E. Asselin au Département des Affaires Municipales.

Contre proposition de M. Antoine Therrien secondé par M. Emile Boulianne ~~pour~~ au sujet de la proposition antérieure à savoir qu'il y avait une proposition à l'effet que le conseil siège à l'école No 1 et que M. Antoine Therrien propose que le conseil siège ~~dans la salle du sous-sous-sol de l'école No 2~~ au village au lieu de

1.00 par année ; et que copie de cette résolution soit adressée à M. Ls. E. Laverville du département des affaires municipales de Québec.

M. Antoine Therrien refuse tout vote.

En contre proposition M. le maire demande le vote.

En faveur de la contre-proposition de M. Antoine Therrien.

M. Antoine Therrien Pour
M. Emile Bouliane Pour
M. Willie Foster Pour

Contre la contre proposition de M. Antoine Therrien.

M. Pedone Savard Contre
M. Joseph Dufour Contre
M. Antonio Bouliane Contre. sur égalité des suffrages le maire rappelle à voter.

M. le maire vote contre pour la raison que l'école No 1 est située dans le centre de la paroisse.

Résolution

Il est proposé par M. Antoine Therrien
Secondé par M. Antonio Bouliane que le conseil fournisse à Mme Sam Savard la somme de 20.00 par mois pour une période de deux mois.

Adopté à l'unanimité

Proposition

Il est proposé par M. Pedone Savard
Secondé par M. Joseph Dufour que le conseil loue le lot portant le No 449 appartenant à M. Edgard Bouliane au prix de 0.25 par année comme droit de passage

Adopté à l'unanimité

Résolution

Il est proposé par M. Antoine Therrien secondé par M. Pedone Savard que les comptes soient payés tel que présentés.

Adopté à l'unanimité

Résolution

Il est proposé par M. Joseph Tapur
Secondé par M. Willie ~~Hoster~~ que
le conseil de St-Firmin consent à fournir
au conseil de Comté de Charlevoix la somme
de $200.00 pour l'entretien pour la route 15
à partir de la maison du Roi de
Baie-Ste-Catherine si les chemins d'entre-
tement roulant cet Hiver.

Adopté à l'unanimité.

Willie Hazard Maire

Province de Québec
Corporation Municipale de
St-Firmin Co. Charlevoix
2 Novembre 1953

A une séance ordinaire de la
corporation municipale de
St-Firmin tenue ce jour au l'école
~~lieu ordinaire des séances~~ à 7½ heures
du soir à laquelle session sont présents
M. le maire Willie Hazard, les conseillers
~~Joseph Tapur~~ Ernile
Guillaume Antoine Thomas Pedone
Hazard
Tous conseillers formant quorum sous
la présidence de M. le maire passèrent
les résolutions suivantes.

Comptes présentés pour approbation
Salaire de la garde malade pour le
mois d'Octobre 15.00
Salaire du secrétaire pour le mois 10.41
d'Octobre.
Du à ministère de la Santé pour assistance
Publique 117.77
Dû à Mme Sam Hazard pour
le mois de Novembre 20.00

Bloc N

Résolution

Il est proposé par M. Joseph Dufour
secondé par M. Emile Boulianne que le
Bloc de terre avec bâtisses désigné sous
le nom de Bloc N situé en arrière des 2e
Rang faisant partie du lot No 56 Canton
Laguenay et appartenant à M. Podore Savard
soit inscrit du rôle d'évaluation au nom
de M. René Savard comme propriétaire du
dit Bloc N avec évaluation au montant de $ 400.00
Adopté à l'unanimité.

Résolution

Il est proposé par M. Octaire Therrien
secondé par M. Podore Savard que le
secrétaire est autorisé d'écrire au conseil municipal
de Sidrouane pour savoir où il en est rendu
avec la licence de la cie de navigation
de Chateauguay & Laguenay.
Adopté à l'unanimité.

Résolution

Il est proposé par M. Podore Savard
secondé par M. Joseph Dufour que paie à
Mme Alex Savard pour le mois de novembre
soit de $10.00 au lieu de 20.00
Adopté à l'unanimité.

Résolution

Il est proposé par M. Octaire Therrien
secondé par M. Emile Boulianne que à l'avenir
le conseil municipal tienne ses séances à la
salle du soussol de l'école No 2 et qu'une
demande soit faite à la fabrique la permission de siéger
à cet endroit et nous dire quel prix elle demande.

On prend le vote
En faveur de la proposition de M. Octaire Therrien
M. Antoine Therrien. M. Emile Boulianne
Contre la proposition
M. Podore Savard & M. Joseph Dufour
M. le maire vote contre la proposition de
M. Octaire Therrien parce que M. le maire a
demandé les raisons pour lesquelles il veut

aller siéger à la salle du sous-sol de l'école No 2 sans délai ni autres renseignements.

Résolution

Il est proposé par M. Podone Savard
Secondé par M. Joseph Dupuis que
~~la plainte~~ désintéressement de Mr P. Bouchard
est pris en considération pour étude.
A que copie de cette résolution soit
adressée dit Mr Paul Bouchard et ceci en
attendant les renseignements requis.

On prend le vote
Proposition
En faveur de la ~~résolution~~
M. Podone Savard, M. Joseph Dupuis

Contre la proposition M. Emile Bradeline
M. Antoine Therrien est contre la proposition de M. Savard pour la raison que encore nous trouvé un local à la salle du sous-sol de l'école No 2 pour tenir les séances de conseil tel qu'il nous a été demandé.

M. le maire vote pour la proposition de M. Podone Savard.

Résolution

Il est proposé par M. Podone Savard
Secondé par M. Antoine Therrien que
les comptes soient jugés tel présentés.
Adopté à l'unanimité

Résolution

Il est proposé par M. Podone Savard
Secondé par M. Joseph Dupuis que
la demande de M. Charles Aug. Fallaire
est prise en considération en attendant de
voir dans les archives si son chemin
est verbalisé.
Adopté à l'unanimité

Podone Savard

Province de Québec
Corporation municipale de
St Firmin Co Charlevoix
28 novembre 1953

Il est une assemblée spéciale de la corporation municipale de St Firmin tenue ce jour ~~au lieu ordinaire des séances~~ à l'école No 1 à 7½ heures du soir conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M. le maire Willie Savard ; messieurs Joseph Dupuis Emile Boulianne Padoue Savard Antonio Boulianne tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. le maire passèrent les résolutions suivantes. Cette séance a été convoquée par M. le maire au sujet de l'entretien des chemins en hiver et au sujet de la vente qui va avoir lieu chez M. Charles Eugène Fallaize.

Résolution

Il est proposé par M. Joseph Dupuis secondé par M. Emile Boulianne que la démission de M. Paul-André Savard comme inspecteur de chemin est acceptée :
Adopté à l'unanimité

Résolution

Il est proposé par M. Padoue Savard secondé par M. Antonio Boulianne que M. Joseph Poitras est nommé inspecteur de chemin à partir du pont de la Rivière-au-Canard jusqu'au quai de Baie-Ste-Catherine.
Adopté à l'unanimité.

Résolution

Il est proposé par M. Emile Boulianne secondé par M. Padoue Savard que l'inspecteur est autorisé de s'occuper de faire abattre les clôtures là où il sera nécessaire pour faciliter l'entretien des chemins d'hiver suivant l'article 489 du code municipal. Adopté à l'unanimité.

Résolution

Il est proposé par M. Antonio Boulianne
secondé par M. Pedro Savard que
M. Alfred Eugène Tallard est autorisé
à faire de la réparation à la côte qui va
chez lui d'une manière raisonnable afin
de la mettre passable pour cet automne.
Adopté à l'unanimité.

Bernard Roy

Maire Maire Soppe (Alf. Tal.)

Province de Québec
Corporation Municipale de
St Firmin Co. Charlevoix
7 décembre 1953

A une séance ordinaire de la corporation municipale de St Firmin tenue ce jour au lieu ordinaire des séances à 7½ heures du soir conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M. le Maire Willie Savard représentant les conseillers Joseph Dufour
Emile Boulianne Pedro Savard
Antonio Boulianne

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. le Maire passèrent les résolutions suivantes.

Comptes présentés pour approbation.

Salaire de la garde malade pour le mois de novembre	15.00
Salaire du secrétaire pour le mois de novembre	10.41
Aide fourni à mme Sam Savard pendant le mois de novembre	40.00
Comité du timbre de vélo	10.00
Dépenses de voyages de M. le maire pendant l'année 1953	50.00

Résolution

Il est proposé par M. Antonio Boulianne
secondé par M. Joseph Dufour
que la lettre de mme Sam Savard

soit laissé en suspens pour ce soir et que M. le maire y Adopté à l'unanimité verra en cas d'urgence d'ici la prochaine séance du conseil s'il survient des besoins urgents.

Résolution

Il est proposé par M. Antonio Bouliane secondé par M. Podone Savard que le conseil accepte l'offre de la commission scolaire faite en date du 12 septembre 1953 à savoir que le conseil tienne ses séances à l'école No 1 au prix de 2.00 par séance pour 1954 et que la corporation municipale fournisse une corde de bois de chauffage à la commission scolaire.

Adopté sur division
M. Emile Bouliane dissident.

Résolution

Il est proposé par M. Joseph Dubois secondé par M. Emile Bouliane que le conseil fasse faire le ménage à l'école No 1 après chaque séance du conseil.

Adopté à l'unanimité

Résolution

Il est proposé par M. Podone Savard secondé par M. Antonio Bouliane que le secrétaire est autorisé à voir les chaises que la fabrique a à vendre et à en acheter 7 si elles sont réparables à un prix raisonnable ces chaises sont à vendre à 1.00 pièce

Adopté à l'unanimité.

Résolution

Il est proposé par M. Joseph Dubois secondé par M. Emile Bouliane que le conseil fasse un don de 10.00 au comité du timbre de Noël à la Malbaie.

Adopté à l'unanimité.

Résolution

Il est proposé par M. Podone Savard secondé par M. Antonio Bouliane que

le conseil accorde la somme de $50.00
à M. le maire pour dépenses de délégation
pendant l'année 1953
Adopté à l'unanimité.

Résolution
Il est proposé par M. Joseph Lepine
secondé par M. Emile Boulianne
que M. Sam Warren soit engagé pour
faire la vérification des livres pour
l'année 1953

Résolution
Il est proposé par M. Pedoe Savard
secondé par M. Antonio Boulianne que
les comptes soient payés tel que présentés.
Adopté à l'unanimité

Résolution
Il est proposé par M. Pedoe Savard
secondé par M. Antonio Boulianne que
Transport le conseil porte à l'attention du département des
que la salle d'attente sur le quai de
Pont-Ste-Catherine reste trop longtemps
pendant ~~tout~~ l'hiver fermée ce qui est bien malcommode
pour le public voyageur et nous demandons
que cette salle d'attente soit bien chauffée
pendant la saison froide et que copie de
résolution soit également adressée à notre
député M. Bugnate M. attendu étant donné
que la fumaise est déménagée ~~on~~ on ne
~~restaurant de M. Emma Boulianne~~
sait pour quelle raison.
Adopté à l'unanimité.

Résolution
Il est proposé par M. Joseph Lepine
secondé par M. Emile Boulianne que
le conseil donne une partie du lot No 4A9
rue à dire le chemin passe sur le
terrain de M. Edgard Boulianne au prix

de 0.25 par année commedroit de passage ;
cette résolution revoque celle passée en date
du 5 Octobre 1953

Adopté à l'unanimité.
[illegible]

Province de Québec
Corporation Municipale de
St Hippolyte Co Charlevoix
3 janvier 1954

Avis public vous est par le présent donné par moi soussigné président d'élection qu'une assemblée publique de tous les électeurs municipaux ayant droit de voté à l'élection de conseillers aura lieu au lieu ordinaire des séances du conseil mercredi le 13 janvier 1954 à dix heures de l'avant midi, sous ma présidence pour procéder à la mise en nomination de trois conseillers dont Messieurs Antoine Therrien au siège No 4 Podore Savard au siège No 5 et Antonio Boulianne au siège No 6 tous sortant de charge et dont le terme d'office est expiré ; et que le 18 janvier 1954 s'il est necessaire un bureau de votation sera ouvert au lieu ordinaire des séances de 8 heures du matin à 6 heures du soir pour la réception des votes des électeurs pour les candidats mis en nomination.

Et je certifie sous mon serment d'office que cet avis public a été lu et affiché par moi après la messe à la porte de l'église en date du 3 janvier 1954

Louis Menn Pilon
Président d'élection.

Province de Québec
Corporation Municipale de
St-Firmin Co. Charlevoix
7 Janvier 1954

A une séance ordinaire de la corporation Municipale de St-Firmin tenue le jour au lieu ordinaire des séances à 7½ heures du soir conformément aux dispositions du code Municipal de la province de Québec à laquelle session sont présents M. le Maire Willie Savard messieurs les conseillers Joseph Arthur Willie Festte Ernest Bouchard Antoine Thériault Roland Savard Antonio Boulianne tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. le Maire passèrent les résolutions suivantes

Comptes présentés pour approbation:

Salaire de la garde malade pour le mois de Décembre	15.00
Salaire du secrétaire pour le mois de Décembre	10.41
Dû à Joseph Ouellette pour travail avec camion	15.00
Dû au conseil de Comté de Charlevoix-Est pour taxes foncière	45.45
Allocations aux maires	79.50
Dû à Price Brothers pour coupe de bois de chauffage pour la saison 1952-53	212.95
Aide en faveur de l'aréo rouge à être donné à Mme Willie Festte	10.00

Résolution

Proposé par M. Antonio Boulianne
secondé par M. Roland Savard
que la mutation de propriété c.a.d vente à venir par M. Johnny Poitras à M. Alfred Tremblay (exploitation) soit laissé en suspens pour étude pour prendre les renseignements nécessaires dans

cette affaire -

Adopté à l'unanimité.

Résolution

Il est proposé par M. Joseph Dufour
secondé par M. Willie Hosty que les comptes
soient passés tel que présentés.
a y ajouté le montant de 200.00 au comité d'entretien
des chemins d'hiver.

Résolution

Il est proposé par M. Emile Boulianne
secondé par M. Antoine Fournier qu'une
demande soit faite à la compagnie Price
Brothers Ltée d'être assez bon de nous
accorder une réduction du prix de coupe
de bois de chauffage pour les résidents de
notre paroisse étant donné qu'il se perd
beaucoup de bois franc en forêt dans nos
entourages sur nos limites.

[illegible]

Province de Québec
Corporation municipale de
St Firmin Co. Charlevoix
13 Janvier 1954

A une assemblée générale de tous les
électeurs de la municipalité de
St Firmin tenue ce jour au lieu
ordinaire des séances à dix heures de
l'avant-midi ; Cette assemblée fut
convoquée par avis public en date du
3 Janvier 1954 pour le mise en
nomination de 3 trois conseillers dont
messieurs Antoine Fournier au siège No 4
Pedone Savard au siège No 5 Antonio
Boulianne au siège No 6 tous sortant de
charge et dont le terme d'office est
expiré et dont les sièges sont declarés
vacants à l'expiration de leur terme et
sous la présidence de Louis Henri Dufour
Président d'élection.

1076 5 Le bulletin de présentation de Monsieur Paul Étienne Boulianne agriculteur comme conseiller au siège No 4 signé par Messieurs Léopold Lurin journalier et Joseph Lupien cultivateur des électeurs présents et dûment qualifiés à voter à cette présente élection comme candidat au siège No 4

Admis par le président
Louis Henri Lupien
Président d'élection.

1076 8 Le Bulletin de présentation de Monsieur Antoine Boulianne journalier comme ~~conseiller~~ au siège No 6 signé par Messieurs Lucien Ouellette Bardeau et Albert Lupien fils de cultivateur des électeurs présents et dûment qualifiés à voter à cette présente élection comme candidat au siège No 6

Admis par le président
Louis Henri Lupien
Président d'élection.

1076 13 Le bulletin de présentation de Monsieur Pedant Savard cultivateur comme conseiller au siège No 5 signé par Messieurs Joseph Lupien cultivateur et Léopold Lurin journalier des électeurs présents et dûment qualifiés à voter à cette présente élection comme candidat au siège No 5

Admis par le président
Louis Henri Lupien
Président d'élection.

1076 15 Le bulletin de présentation de Monsieur Joseph Lapribe cultivateur comme conseiller au siège No 6 signé par Messieurs Aspirel Savard journalier et Hô Fallaire journalier des électeurs

présente et dument qualifié à voter à
cette présente élection comme candidat au
siège No 6

Admis par le président
Louis Henri Lupon
Président d'élection.

11 H 23 Le bulletin de présentation de Monsieur
Lyrime Boulianne Bedamatens comme
conseiller au siège No 5 signé par
messieurs Charles Eugène Pallaire Journalier
et Charles Boulianne Navigateur deux électeurs
présents et dument qualifiés à voter à cette
présente élection comme candidat au siège No 5

Admis par le président
Louis Henri Lupon
Président d'élection

10 H 35 Le bulletin de présentation de Monsieur
Antoine Therrien Navigateur comme
conseiller au siège No 4 signé par messieurs
Léo Pallaire Journalier et Charles Eugène
Pallaire Journalier deux électeurs présents et
dument qualifiés à voter à cette présente
élection comme candidat au siège No 4

Admis par le président
Louis Henri Lupon
Président d'élection.

Province de Québec
Corporation Municipale de St Hermin
Co Charlevoix
18 Janvier 1958

Je proclame Monsieur Antoine Therrien
élu conseiller par acclamation au siège No
4 de la corporation Municipale de St Hermin
son adversaire M. Paul Etienne Boulianne
ayant donné sa démission comme candidat au
siège No 4.

Louis Henri Lupon
Président d'élection.

Province de Québec
Corporation municipale de
St Firmin, Co. Charlevoix
18 janvier 1958

Lors de l'élection tenue ce jour dans la municipalité de St Firmin
Il y a eu 70 votes enregistrés pour M. Podaire Savard et 67 votes enregistrés pour M. Cyrinus Boulianne tous deux candidats au siège no 5 de la corporation municipale de St Firmin.
Je proclame M. Podaire Savard élu conseiller au siège no 5 par une majorité de 3 voix sur son adversaire M. Cyrinus Boulianne
Il y a eu 72 votes enregistrés pour M. Joseph Laprise et 62 votes enregistrés pour M. Antonio Boulianne tous deux candidats au siège no 6 de la corporation municipale de St Firmin.
Je proclame M. Joseph Laprise élu conseiller au siège no 6 par une majorité de 10 voix sur son adversaire M. Antonio Boulianne.

Louis Henri Tremblay
Président d'élection.

A Monsieur Antonio Pleurien
Vous avez été élu par acclamation conseiller au siège no 4 de la corporation municipale de St Firmin, votre adversaire ayant donné sa démission comme candidat au siège no 4 lt élu pour un
autre terme de deux ans.
Je certifie sous mon serment d'office que cet avis a été laissé à une personne raisonnable de son domicile.

Louis Henri Tremblay
Président d'élection.

19 janvier 1954

Avis à monsieur Odolme Lavoie
Jour de l'élection tenue le 18 janvier courant
vous avez été élu conseiller au siège No 5 de la
corporation municipale de St Firmin par une
majorité de trois voix sur votre adversaire
M. Cyrille Boulianne et ceci pour un
autre terme de deux ans.

Et je certifie sous mon serment d'office que cet avis a été laissé à une personne raisonnable de son domicile.

Louis Henri Lupien
Président d'élection.

19 janvier 1954

Avis à monsieur Joseph Laprise
Jour de l'élection tenue le 18 janvier courant
vous avez été élu conseiller au siège No 6
de la corporation municipale de St Firmin
par une majorité de 10 voix sur votre
adversaire M. Antonio Boulianne et
ceci pour un terme de deux ans.

Louis Henri Lupien
Président d'élection.

Et je certifie sous mon serment d'office
que cet avis a été laissé à une
personne raisonnable de son domicile.

Je sous signé Joseph Laprise ayant
été élu conseiller au siège No 6 de la
corporation municipale de St Firmin jure
que je remplirai les devoirs de ma charge
au meilleur de mon jugement et de ma
capacité, que Dieu me soit en aide.

Joseph Laprise

Assermenté devant moi à St Firmin ce
1er février mil neuf cent cinquante quatre

Louis Henri Lupien
(Secrétaire-Trésorier)

Province de Québec
Corporation municipale de
St Firmin. Co- Charlevoix
1 Février 1959

A une séance ordinaire de la corporation municipale de St Firmin tenue ce jour au lieu ordinaire des séances à 7½ heures du soir à laquelle session sont présents M. le maire Willie Savard messieurs les conseillers Joseph Dufour Willie Foster, Emile Boulianne Padoue Savard Joseph Caprice tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. le maire passèrent les résolutions suivantes.

Je soussigné Padoue Savard ayant été élu conseiller au siège no 5 de la corporation municipale de St Firmin jure que je remplirai les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité que Dieu me soit en aide.

Padoue Savard

Assermenté devant moi à St Firmin ce 1er Février Mil-neuf cent-cinquante-quatre.

Louis Henri Dufour
Secrétaire-Trésorier

Comptes présentés pour approbation

Du à Imprimerie Bouchard Enrg pour Bulletins pour élection	17.15
Du à Lionel Poitras pour service de greffier pour votation	6.00
Du à Léonidas Dufour pour service de constable pour la votation	5.00
Du à Dominique Poitras pour travail à l'entrée du terrain de l'école no 7 le 18 Janvier	1.50
ainsi que Joseph Savard même travail	1.50
Du à Joseph Savard pour reparation de 5 chaises à 0.80 =	4.00
Du à Céline Savard 4 verres à 0.50 =	2.00
Du à Céline Savard 4 oranges à 1.50 =	6.00
Salaire de la garde malade pour janvier	15.00
Salaire du secrétaire pour janvier	10.41

Résolution

Il est proposé par m. Joseph Dufour
secondé par m. Willie Foster que m. le
Maire est autorisé à signer la carte d'assis-
tance publique de Joseph fils de Aleide
Bernier.

Adopté à l'unanimité.

Du à la fabrique de St Firmin pour
5 bancs à 1.00 5.00

Résolution

Il est proposé par m. Joseph Laprise
secondé par m. Podore Savard que les
comptes soient payés tel que présentés.

Adopté à l'unanimité.

Résolution

Il est proposé par m. Willie Foster secondé
par m. Emile Boulianne que le secrétaire est
autorisé à prendre des informations au sujet de
la mutation de l'acte de vente à réméré par m.
Johny Poitras à m. Adjutor Tremblay (Le Pépinier)
qui avait été laissé en suspens pour étude à
la séance précédente.

Adopté à l'unanimité.

Résolution

Il est proposé par m. Podore Savard
secondé par m. Joseph Dufour que
Louis Henri Dufour soit réengagé secrétaire pour
l'année 1957 au même prix que l'année dernière
soit 125.00 pour l'année.

Adopté à l'unanimité

Résolution

Il est proposé par m. Podore Savard ~~Willie Foster~~ secondé par
m. ~~Emile Boulianne~~ ~~Joseph Laprise~~ que le conseil loue la
Classe de l'école No 1 pour ~~f~~ un mois au
prix de 2.00 par séance avec en plus le nettoyage
tel qu'avant.

Adopté à l'unanimité

Résolution

Il est proposé par M. Willie Foster
secondé par M. Emile Bouliane que
le conseil demande une entrevue avec la
commission scolaire pour savoir si elle
serait disposée à louer la salle du
soubassement de l'école no 2 pour les
séances du conseil, et que copie de cette
résolution soit adressée à la commission
scolaire.

Adopté à l'unanimité.

Résolution

Il est proposé par M. Pédone Savard
secondé par M. Joseph Laprise que M.
Willie Foster est autorisé d'aller rencontrer
les membres du conseil de Padoussac
au sujet de la licence de la cité de navigation
de Chateauville Raymond.

Adopté à l'unanimité.

Pédone Savard
Willie Foster

Louis Henri Dupuis (Secrétaire)

Je, soussigné Joseph Asselin
ayant été nommé évaluateur jusque
le remplirai bien les devoirs de ma
charge au meilleur de mon jugement
et de ma capacité. Que Dieu me soit en
aide. Joseph Asselin

Assermenté devant moi à St Hilarion
le Saguenay pour St Aurélie ce 1er mai
Cent Cinquante-huitre.

Louis Henri Dupuis
Secrétaire-Trésorier.

Proposé par M. Fadoul Lavoie secondé par M. Joseph Dupuis que M. Joseph Dupuis est nommé président pour présider à la séance de ce jour mais il a refusé et M. Fadoul a été élu président à l'unanimité.

Province de Québec
Corporation municipale de St Firmin
Co Charlevoix.

1 mars 1954

A une séance ordinaire de la corporation municipale de St Firmin tenue ce jour au lieu ordinaire des séances à 7½ heures du soir conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session sont présents M. le Président Joseph Dupuis, messieurs les conseillers Willie Boulet, Emile Boulianne, Antoine Therrien Fadoul Lavoie Joseph Laprise tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. le Président passèrent les résolutions suivantes

Résolution

Il est proposé par Antoine Therrien secondé par M. Joseph Laprise que les lots no 17A et 17B Rang 2 et lot no 6 Rang 1 soit inscrits au rôle d'évaluation au nom de M. Adjutor Tremblay (Lyéchina) comme propriétaire.

Adopté à l'unanimité.

Résolution

Il est proposé par M. Fadoul Lavoie secondé par M. Antoine Therrien que le conseil demande à la compagnie Price Bros de nous accorder un permis pour la coupe de 60 cordes de bois de chauffage pour les résidents de notre paroisse.

Adopté à l'unanimité.

Résolution

Il est proposé par M. Antoine Therrien secondé par M. Fadoul Lavoie que M. Emile Boulianne est autorisé à demander à M. le curé la permission de faire les améliorations qui s'imposent au logement de la garde malade et aussi à procéder de faire faire les travaux s'il y a lieu. Adopté à l'unanimité

Résolution

Il est proposé par M. Antoine Thérien
Secondé par M. Emile Bouchard que le
conseil demande à la commission scolaire
pour lui louer la salle du sous-sol
d'école No 2 pour tenir les séances du
conseil et endroit étant accepté par
l'unité sanitaire.

Adopté à l'unanimité.

Résolution

Il est proposé par M. Fabien Savard
que le conseil loue l'école
No 1 pour 1 mois pour les séances
du conseil. Pour la proposition M. Fabien
Savard, contre la proposition
messieurs Philippe Dostie & Emile
Bouchard Antoine Thérien Joseph
Laprise.

Résolution

Il est proposé par M. Antoine
Thérien secondé par M. Joseph Laprise
Qu'une demande soit faite au ministère
de la colonisation d'être assez bon de nous
accorder un octroi au montant de $8,000.00
pour améliorer le chemin qui conduit chez
monsieur Thomas Lévesque affiné.

Adopté à l'unanimité.

Comptes présentés pour approbation.

Salaire de la garde malade mois février	15.00
Salaire du secrétaire Gérard Ferrier	18.41
Fabrique Fabrique de Témiscouata	4.00
Sub Price Brothers & Co pour	
permanent roupe d'eau de chauffage	96.00

Résolution

Il est proposé par M. Joseph Laprise
Secondé par M. Fabien Savard que les

comptes soient payés tel que présentés.
Adopté à l'unanimité.

Résolution
Il est proposé par M. Pelone secondé par M. Willie Savard que messieurs Joseph Aurélien Cyrias Lupien et Auguste Rochefort sont nommés évaluateurs
Adopté à l'unanimité.

Province de Québec
Corporation Municipale de St Hermin
Co Charlevoix

(Copie d'en) Je soussigné Louis Henri Lupien (Sec-Trés) certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié l'avis spécial par écrit aux conseillers en leur laissant une copie à eux-mêmes ou à une personne raisonnable de leur domicile ou en les mettant au bureau de poste.
En foi de quoi je donne ce certificat ce septième jour du mois de mars mil-neuf cent-cinquante-huit.
Louis Henri Lupien
(Sec-Trés)

Province de Québec
Corporation Municipale de
St Hermin - Co - Charlevoix
13 Mars 1957
A une assemblée spéciale de la Corporation Municipale de St Hermin tenue ce jour chez Monsieur le maire Willie Savard à 8 heures du soir conformément aux dispositions du code Municipal de la province de Québec à laquelle session sont présents M. le maire Willie Savard messieurs Joseph Lupien Pelone Savard.
L'assemblée est renvoyée à prochaine notice faite de jour.

Province de Québec
Corporation municipale de
St Hermin Co. Charlevoix
5 Avril 1957

A une séance ordinaire de la corporation municipale de St Hermin tenue ce jour lieu ordinaire des séances à 7½ heures du soir conformément aux dispositions du code Municipal de la province de Québec à laquelle séance sont présents M. le maire Willie Savard, messieurs les conseillers Joseph Laprise, Willie Foster, Emile Bouchard, Bodone Savard, Joseph Laprise tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. le maire passent les résolutions suivantes.

Résolution

Il est proposé par M. Joseph Laprise, secondé par M. Bodone Savard que le conseil siège sous à l'école No 1 et ceci jusqu'à nouvel ordre aux conditions ordinaires quantaux frais et ménages après les séances. Adopté à l'unanimité

Province de Québec
Corporation municipale de
St Hermin Co. Charlevoix
5 Avril 1957

A une séance ordinaire de la corporation municipale de St Hermin tenue ce jour à l'école No 1 à 7½ heures du soir conformément aux dispositions du code Municipal de la province de Québec à laquelle séance sont présents M. le maire Willie Savard, messieurs les conseillers Joseph Laprise, Willie Foster, Emile Bouchard, Bodone Savard, Joseph Laprise tous con-

suillers formant quorum sous la présidence de M. le maire passèrent les résolutions suivantes.

Résolution

Comptes présentés pour approbation

Salaire de la garde malade pour le mois de mars	15.00
Salaire du secrétaire pour le mois mars	10.42
Dû à Mlle Blint savant 2 voyages à 1.50 =	3.00
Du pour police de garantie du secrétaire	10.00
Du pour assistance publique au ministère des finances	29.68
Du au ministère de la santé pour aliénés	50.00
	118.09

Résolution

Il est proposé par M. Willie Bastis secondé par M. Emile Boulanger que le conseil attende le rapport de la croix rouge avant de prendre une décision au sujet de Mme Samuel Savard.

Adopté à l'unanimité

Résolution

Il est proposé par M.

Attendu que la coopérative d'électricité de Charlevoix est projette de construire des lignes pour la transmission et la distribution de l'électricité dans la municipalité de la paroisse de St Hilarion.

Il est proposé par Joseph Dupuis secondé par M. Joseph Gagnon et résolu que la dite coopérative soit autorisée à placer des poteaux fils conduits transformateurs et autres appareils dans, à travers, au dessus et au dessous de tout chemin public, rue place publique ou cours d'eau de cette municipalité.

Adopté à l'unanimité

Résolution

Il est proposé par M. Joseph Laprise
Secondé par M. Odilon Bazard que
les comptes soient payés tel que
présentés.

Adopté à l'unanimité

Résolution

Il est proposé par M. Joseph Laprise
Secondé par M. Willie Foster que
le conseil loue la résidence de M.
David Bouliane de Baie Ste-Catherine
pour la durée des séances du conseil
au tarif de 0.50 (Cinquante cents) par
séance pour un temps indéfini.

On prend le vote:
pour la proposition M. Joseph Laprise
M. Emile Bouliane M. Willie Foster
Contre la proposition M. Odonl Bazard
M. Joseph Dufour — considérant le maire
vote contre la proposition parce qu'il pense
que la proposition est irrégulière parce que
après entrevue de l'inspecteur des affaires
municipales après des plaintes faites
sur cette même question qu'il m'a dit qu'on
avait pas droit de siéger dans une
maison où on habite une famille.
J'appuie mon veto contre la proposition
après avoir demandé aux conseillers
présents de mettre l'affaire à l'étude.

Résolution

Il est proposé par M. Joseph Dufour
Secondé par M. Willie Foster que
M. le maire est autorisé à signer la
carte d'assistance publique de M. Eugène
Bazard.

J B Bouliane Maire
Secrétaire Henri Sylvain de Trésor

Province de Québec
Municipalité de St Firmin
Je soussigné Louis Henri Lepine (Sec-Très) certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié l'avis spécial par lettre à messieurs Willie Savard Joseph Lepine Théodore Savard Joseph Laprise et Emile Bouchaine en leur laissant une copie à eux mêmes ou à une personne raisonnable de leur domicile.
En foi de quoi je donne ce certificat ce 22 me jour du mois d'Avril 1954 il-neuf-cent-cinquante-quatre.
Louis Henri Lepine (Sec-Très)

Province de Québec
Corporation Municipale de St Firmin Co Charlevoix
24 Avril 1954
A une séance spéciale de la corporation Municipale de St Firmin.

Résolution
Il est proposé par M Joseph Laprise secondé par M Emile Bouchaine que M. Antoine Therrien est nommé président pour présider l'assemblée de ce soir.
Adopté à l'unanimité
A une séance spéciale de la corporation Municipale de St Firmin tenue ce jour à l'école no 1 à 7½ heures du soir conformément aux dispositions du code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M-le président Antoine Therrien Messieurs Willie Savard Emile Bouchaine Joseph Laprise tous conseillers formant quorum sous la présidence de M le président passèrent les résolutions suivantes

Cette séance spéciale a été convoquée par messieurs Antoine Poriers et Willie Foster pour prendre en considération les sujets suivants
1° Présenter le cas de la cie de Gaorgation de Charlesbourg
2° Présenter le cas de la Salle pour les séances du conseil chez M. David Bouliane.
3° Présenter du montant de $15.00 que le conseil a eu du gouvernement pour l'électrification
4° Pour nommer un ~~par~~ voyeur.
5° Pour prendre connaissance du rapport du vérificateur.

Résolution
Il est proposé par M. Willie Foster secondé par M. Emile Bouliane que la résolution qui avait été adopté en date du 1er Mars 1954 demandant à la commission scolaire de louer la salle du sous-sol de l'école No 2 pour tenir les séances du conseil soit annulée.
Adopté à l'unanimité.

Résolution
Il est proposé par M. Joseph Lapriée secondé par M. Willie Foster que le conseil loue la résidence privée de M. David Bouliane de Bas-Ste Catherine pour tenir les séances du conseil au prix de 0.50 (Cinquante cents) par séance pour un temps indéfini.
Adopté à l'unanimité.

Résolution.
Il est proposé par M. Willie Foster secondé par M. Emile Bouliane que le conseil de St-Féréol demande

une entente (pacte) par écrit avec le conseil de Tadoussac au sujet de la license de la cie de navigation de Chicoutimi & Saguenay - le plus tot possible soit le conseil de St-Firmin se rende rencontrer les conseil de Tadoussac ou que le conseil de Tadoussac vienne rencontrer notre conseil à St Firmin et que copie de cette résolution soit envoyée au conseil de Tadoussac.

Adopté à l'unanimité.

Résolution

Il est proposé par M. Joseph Laprise secondé par M. Willie Foster que M. Emile Boulianne est nommé Pro maire de la corporation municipale de St Firmin.

Adopté à l'unanimité.

Résolution

Il est proposé par M. Joseph Laprise secondé par M. Willie Foster que le conseil de St Firmin prenne 150 parts de $10.00 chacune dans la coopérative d'électricité de Charlevoix Est avec le montant de $1500.00 que le conseil de St Firmin a reçu du gouvernement pour l'électrification.

Adopté à l'unanimité.

Résolution

Il est proposé par M. Joseph Laprise secondé par M. Willie Foster que le Secretaire est autorisé à faire transporter les
7 chaises qui appartiennent au conseil à la nouvelle salle du conseil chez M. David Boulianne.

Adopté à l'unanimité.

Antoine Thunien Président
Louis Henri Dufour
(Sec Trés)

Province de Québec
Corporation Municipale de
St-Firmin Co- Charlevoix
3 Mai 1954

A une séance ordinaire de la corporation municipale de St Firmin tenue ce jour ~~en lieu ordinaire des séances à~~ chez à la résidence privée de M. David Bouliane à 7½ heures du soir conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Monsieur le Pro-maire Emile Bouliane Messieurs Willie Hoster Antoine Therrien Joseph Laprise tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. le Pro-maire passèrent les résolutions suivantes.

Résolution
Il est proposé par M. Antoine Therrien secondé par M. Joseph Laprise que le Secrétaire ~~est autorisé~~ de répondre à M. Jean Lemoyne de Baie-Ste-Catherine que le Conseil municipal de St-Firmin n'a pas de règlement de fait ~~en vigueur~~ concernant le commerce de Patates frites et par le fait même ne peut lui accorder de licence pour ce genre de commerce.
Adopté à l'unanimité.

Résolution
Il est proposé par M. Antoine Therrien secondé par M. Willie Hoster que la lettre venant de la corporation de la paroisse de St-Siméon au sujet du ~~montant~~ de 1500.00 obtenu du gouvernement pour le projet d'électrification soit laissée en suspens pour étude.
Adopté à l'unanimité.

Résolution

Il est proposé par M. Willie Foster
Secondé par M. Antoine Thérien que
l'offre de la commission scolaire de St-Firmin concernant
la salle du sous-sol de l'école No 2
pour tenir les séances du conseil soit laissée
en suspens pour étude et que copie de cette
résolution soit adressée à la commission scolaire
a/s du soin du secrétaire.

Adopté à l'unanimité.

Résolution

Il est proposé par M. Antoine Thérien seconde
par M. Joseph Caprise que le secrétaire est
autorisé de s'informer des prix des petits et des
gros sacs ordures ménagères en quantité de 6

Adopté à l'unanimité.

Résolution

Il est proposé par M. Antoine Thérien
Secondé par M. Joseph Caprise que le tarif
de licence de commerce pour l'année 1957 reste
le même que l'année dernière.

Adopté à l'unanimité.

Résolution

Il est proposé par M. Willie Foster
Secondé par M. Antoine Thérien que le
secrétaire est autorisé de s'informer à la
commission municipale combien ça coûterait
à la corporation municipale de St Firmin pour
avoir un homme spécialisé dans les
évaluations municipales pour la confection de
notre prochain rôle d'évaluation municipal tout
et nous dire si la commission municipale
aurait quelqu'un à nous référer pour ce travail.

Adopté à l'unanimité.

Résolution

Comptes présentés pour approbation

Salaire de la garde malade pour le
mois de avril 15.00
Salaire du secrétaire pour le mois d'avril 10.41
Payé à M. Sam Warren pour vérification des livres 125.00

Lu à Celine Savard pour de ménage à l'école No 1 3.00

Résolution
Il est proposé par M. Willie Foster secondé par M. Antoine Thérien que le rapport du vérificateur pour l'année 1953 est accepté.
Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par M. Antoine Thérien secondé par M. Joseph Lapriès que les comptes soient payés tel que présentés.
Adopté à l'unanimité

Résolution
Il est proposé par M. Antoine Thérien secondé par M. Joseph Lapriès que le secrétaire est autorisé de demander à la commission scolaire le montant qu'il lui doit pour le temps qu'il a siégé à l'école No 1 et que le secrétaire est aussi autorisé d'acheter un cordé de bois de chauffage pour remettre à la commission scolaire suivant l'entente qu'on avait avec elle.
Adopté à l'unanimité.

Ezzile Bourbonnais Secrétaire
Louis Henri Tremblay Maire

Province de Québec
Corporation Municipale de
St Firmin Co Charlevoix
7 Juin 1954

A une séance ordinaire de la corporation municipale de St Firmin tenue ce jour au lieu ordinaire des séances à 7 1/2 heures du soir conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session sont présents: M. le Pro-maire Ezzile Bouchard, M. les conseillers Joseph Tremblay, Willie Foster

Eutoime Therrien Padoue Savard tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. le Pro-maire passèrent les résolutions suivantes.

Comptes présentés pour approbation

Salaire de la garde malade pour le mois de mai 15.00

Salaire du secretaire pour le mois de mai 10.41

Dû à commission scolaire pour 10 classes à 2.00 20.00 à.

Ecole No 1

Résolution

Il est proposé par M. Joseph Dufour secondé par M. Willie Foster que M. Daniel Savard soit nommé évaluateur

Adopté à l'unanimité.

Résolution

Il est proposé par M. Eutoime Therrien secondé par M. Padoue Savard que les comptes soient payés tel que présentés

Résolution

Il est proposé par M. Eutoime Therrien secondé par M. Willie Foster que la corporation municipale de St Firmin accepte l'offre de la commission scolaire d'aller siéger à ~~l'école~~ la salle du sous sassement de l'école No 2 à condition que la commission scolaire passe un contrat pour au moins 5 ans et que le mobilier reste dans la salle pour l'utilité de la corporation municipale et qu'une entente soit conclue avec la commission scolaire concernant le chauffage et l'éclairage et les ménages nécessaires, et que le contrat soit passé par la corporation municipale de St-Firmin le dit contrat devant être passé devant notaire et que copie de cette résolution soit adressée à la commission scolaire de St Firmin

Adopté à l'unanimité.

Résolution

Il est proposé par M. Antoine Thérien secondé par M. Podone Savard que le conseil avertisse M. Joseph Ouellette de se conformer au règlement concernant la taxe sur les divertissements car s'il y a des amendes à payer ou s'il arrive des accidents ~~dont~~ la corporation municipale ne se tiendra pas responsable et que copie de cette résolution soit adressée à M. Joseph Ouellette. Adopté à l'unanimité

Emile Bonhomme Président
Louis Pierre Fugère (sec-très)

Province de Québec
Corporation municipale de
St-Firmin. Co. Charlevoix
5 Juillet 1954

A une séance ordinaire de la corporation municipale de St-Firmin tenue ce jour au lieu ordinaire des séances à 7½ heures du soir conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session sont présents M. le maire Willie Savard Messieurs Joseph Fugère Willie Foster Emile Bonhomme Antoine Thérien Podone Savard Joseph Laprise tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. le maire passèrent les résolutions suivantes :

Comptes présentés pour approbation :

Salaire de la garde malade pour le mois de Juin 15.00
Salaire du secrétaire pour le mois de Juin 10.41

Résolution

Proposé par M. Antoine Thérrien secondé par M. Willie Foster et résolu unanimement ce qui suit

Attendu que nous n'avons pas de service de transports publics pour les voyageurs avec départ à 5.30 hrs a. m. de Baie-Ste-Catherine pour arriver à Québec vers 9 heures a. m. et revenir le même jour à Baie-Ste-Catherine avec départ de Québec à 4 hrs. P. m. ce qui permettrait à notre population d'aller faire leurs affaires à Québec sans être obligé de coucher, ce qui leur épargnerait du temps et de l'argent. C'est pourquoi nous appuyons fortement la demande de permis pour ce transport qui a été fait par monsieur Emile Lavoie de St Simon.

Adopté à l'unanimité.

Résolution

Proposé par M. Joseph Tremblay secondé par M. Joseph Laprise que le conseil accepte la démission de Joseph Doublin comme évaluateur pour cause de maladie.

Adopté à l'unanimité.

Résolution

Proposé par M. Joseph Laprise secondé par M. Antoine Thérrien que M. Pierre Pouliot soit nommé évaluateur pour un terme de 3 ans. Adopté à l'unanimité.

Résolution

Il est proposé par M. Antoine Thérrien secondé par M. Pierre Pouliot que les évaluateurs sont autorisés de rehausser les évaluations de 50%

Adopté à l'unanimité.

Résolution

Il est proposé par M. Padoue Savard
secondé par M. Joseph Laprise que
le secrétaire est autorisé de demander
à M. Sam Warren s'il pourrait
~~passer une semaine~~ que nous aides
à commencer notre rôle d'évaluation
et nous dire quelle date il serait disponible
pour ce travail.

Adopté à l'unanimité.

Résolution

Il est proposé par M. Antoine Thérien
secondé par M. Joseph Laprise
que le conseil avise M. Léon Georges
Lupin qu'il n'a pas le droit d'opérer
une roulotte sans un permis spécial
à cet effet de la corporation municipale
de St Hermine et que copie de cette résolution soit
adressée à L. Georges Lupin. En faveur de la résolution
messieurs Antoine Thérien Joseph
Laprise Willie Foster Emile Bouliamme.
Contre la résolution
Messieurs Padoue Savard & Joseph
Lupin.

Résolution

Il est proposé par M. Joseph Lupin
secondé par M. Willie Foster que les
comptes soient payés tel que présentés.

Adopté à l'unanimité.

Résolution

Il est proposé par M. Antoine Thérien
secondé par M. Willie Foster que le
conseil donne un délai de 8 jours à
Léon Georges Lupin pour se conformer
à l'ordre que la municipalité lui donne
au sujet de sa roulotte.

En faveur de la résolution messieurs
Antoine Thérien Joseph Laprise Willie Foster

Emile Boulianne. Contre la résolution messieurs Padoue Savard et Joseph Dupuis.

Résolution

Il est proposé par M. Antoine Therrien secondé par M. Emile Boulianne que M. Joseph Laprise soit nommé pro-maire pour un prochain 3 mois.

Adopté à l'unanimité.

Résolution

Il est proposé par M. Antoine Therrien secondé par M. Joseph Laprise que le conseil prenne une part de 100.00 dans la coopérative d'épargnes de Charlesbourg-Est.

Adopté à l'unanimité.

Louis Henri Dupuis (Sec. Trés.)

Province de Québec
Corporation municipale de St Fintan
1er Août 1957

Avis public vous est par les présentes donné que le rôle d'évaluation préparé par les évaluateurs est déposé à mon bureau où il peut être examiné par les intéressés pendant 30 jours, toute personne intéressée peut porter plainte par écrit ou verbalement à la séance générale du mois de septembre ; et à la séance générale du mois de septembre il sera homologué avec ou sans amendement.

Et je certifie sous mon serment d'office que cet avis a été lu et affiché à la porte de l'église après la messe en date du 1er Août mil neuf cent cinquante-sept.

Louis Henri Dupuis
(Sec. - Trés.)

Province de Québec
Corporation Municipale de
St-Firmin - Co Charlevoix
2 Août 1954

A une assemblée ordinaire de la corporation Municipale de St Firmin tenue ce jour au lieu ordinaire des séances à 7½ heures du soir à laquelle session sont présents MM. le pro maire Joseph Lapriste Messieurs Emile Boulianne Antoine Tremblay. l'assemblée est déclarée à une assemblée régulière ou spéciale faute de quorum —

Province de Québec
Corporation Municipale de St Firmin
Co Charlevoix
7 Septembre 1954

A une séance ordinaire de la corporation Municipale de St Firmin tenue ce jour au lieu ordinaire des séances à 7½ heures du soir à laquelle session sont présents Monsieur le pro maire Joseph Lapriste Messieurs Joseph Simon Philippe Foster Emile Boulianne Antoine Tremblay Pascal Savard tous conseillers constituant quorum sous la présidence de M.
passèrent les résolutions suivantes.

Comptes présentés pour approbation
Salaire de la garde malade pour le mois de Août 15.00
Lu à Pierre Poitras pour confection du rôle d'évaluation 30.00
Lu à Pierre Poitras pour 1/2 allon d'huile 6.00
Lu à Daniel Savard pour confection du rôle d'évaluation 30.00
Lu à Auguste Rochefort pour confection du rôle d'évaluation 30.00

Du à Lorenzo Therrien pour service de taxi pour confection du rôle d'évaluation. 20.00
Du à Louis Henri Tremblay pour confection du rôle d'évaluation 30.00
Du à M. Sam Warren pour rôle d'évaluation 45.00
Salaire du secrétaire pour le mois d'août 10.41
Salaire de la garde malade pour le mois de juillet 15.00
Salaire du secrétaire pour le mois d'août 10.41
Du à Price Brothers pour coupe de bois de chauffage 18.44

Résolution

Proposé par M. Dodore Savard secondé par M. Antoine Therrien que les comptes soient payés tel que présentés.

Adopté à l'unanimité

Résolution

Trénin Ouellet

Il est proposé par M. Antoine Therrien secondé par M. Joseph Tremblay que un certain terrain appartenant à M. Jean Louis Ouellette portant le no 2 P.2 Rang A Canton Saguenay, mesurant 135 pieds par 100 pieds soit porté au rôle d'évaluation au nom de M. Trénin Ouellette comme propriétaire de ce terrain.

Adopté à l'unanimité

Résolution

Wilfrode Ouellet

Proposé par M. Willie Foster, secondé par M. Ernest Boulianne que un certain terrain appartenant à M. Jean Louis Ouellette portant le no 2 P.2 Rang A Canton Saguenay mesurant 135 pieds par 100 pieds soit porté au rôle d'évaluation au nom de M. Wilfrod Ouellette comme propriétaire de ce terrain.

Adopté à l'unanimité

Résolution

Proposé par M. Ernest Boulianne secondé par M. Antoine Therrien que

Gérard Ouellet

un certain terrain appartenant à M. Jean Louis Ouellette portant le No 2P.2 Rang A Canton Lagueneau mesurant 135 Pieds par 100 Pieds soit porté au rôle d'évaluation au nom de M. Gérard Ouellette comme propriétaire de ce terrain.

Adopté à l'unanimité

Résolution

Proposé par M. Rodolphe Savard secondé par M. Joseph Dupuis que un certain terrain appartenant à M. Jean Louis Ouellette portant le No 2P.2 Rang A Canton Lagueneau mesurant 135 Pieds par 100 Pieds soit porté au rôle d'évaluation au nom de M. Georges Ouellette comme propriétaire de ce terrain.

Lion Georges Ouellet

Adopté à l'unanimité.

Résolution

Proposé par M. Joseph Dupuis secondé par M. Willie Foster que M. le maire et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer la carte d'assistance publique de Mme Philippe Rochefort après que la garde malade l'aura signé.

Adopté à l'unanimité.

Résolution

Proposé par M. Antoine Therrien secondé par M. Rodolphe Savard qu'une demande soit faite au département des transports par l'entremise de notre député M. Bugnot qu'il soit assez bon de fournir l'éclairage du quai et de la salle d'attente de Baie Ste-Catherine Paroisse de St Dominique et aussi de faire l'installation du slip à électricité. et que copie de cette résolution soit adressée à

notre depute M. Auguste Mallais lui demander d'être assez bon d'appuyer notre demande.

Adopté à l'unanimité

Résolution

Proposé par M. Joseph Lupin secondé par M. Willie Poste que le secrétaire est autorisé d'écrire à la corporation du Village de Lodoussac pour savoir ou ils en sont rendu avec l'affaire de licence de la rivière de navigation de Charlevoix Saguenay car si d'ici 8 jours nous n'avons pas de réponse à le sujet nous demanderons au lieutenant-Gouvernement de régler cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

Résolution

Proposé par M. Willie Poste secondé par M. Emile Boulianne que le terrain de M. Firmin Cuellette soit évalué à 68.00

Adopté à l'unanimité

Résolution

Proposé par M. Antoine Therrien secondé par M. Lodore Savard que le terrain appartenant à M. Wilfrid Cuellette soit évalué à 68.00

Adopté à l'unanimité

Résolution

Proposé par M. Joseph Lupin secondé par M. Willie Poste que le terrain appartenant à M. Gérard Cuellette soit évalué à 68.00

Adopté à l'unanimité

Résolution

Proposé par M. Emile Boulianne secondé par M. Antoine Therrien que le terrain appartenant à M. Georges Cuellette soit évalué à 68.00

Adopté à l'unanimité

Résolution

Proposé par M. Lodore Savard secondé par M. Joseph Lupin que l'évaluation de M. Jean Louis Cuellette soit diminuée

de 15.00 en considération des terrains qu'il a cédé à ses frères messieurs Firmin & Wilbrod Hébert et Georges Ouellette.

Adopté à l'unanimité.

Résolution

Proposé par M. Joseph Lupien
secondé par M. Willie Doster que
le rôle d'évaluation ~~tout~~ est homologué
avec amendement au sujet de l'évaluation
de M. Joseph Laprise à savoir que
toutes ses propriétés seront évaluées
à 8282/2.00.

Adopté à l'unanimité.

Joseph Laprise Pro-Maire
Louis Henry Lupien
Sec Trés

Province de Québec
Corporation municipale de
St Firmin Co Charlevoix
4 Octobre 1954

A une séance ordinaire de la corporation municipale de St Firmin tenue ce jour au lieu ordinaire des séances à 4½ heures du soir conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M. le maire Willie Savard Messieurs Joseph Lupien Emile Boulianne Antoine Perrin Odore Savard tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. le Maire passèrent les résolutions suivantes.

Comptes présentés pour approbation

Salaire de la garde malade pour le mois Septembre 15.00

Salaire du Secrétaire pour le mois septembre 10.00

Résolution

Il est proposé par M. Joseph Tremblay secondé par M. Emile Boulianne que un certain emplacement situé en la paroisse de St Prime portant le no 9 Rte Rang A Canton Saguenay ainsi que les bâtisses dessus construites circonstances et dépendances et appartenant à Dame Delia Brisson veuve non remariée de feu Adélard Thérien soient portés au rôle d'évaluation au nom de M. Lorenzo Thérien comme propriétaire de ces items ci-haut mentionnés.

Adopté à l'unanimité.

Résolution

Il est proposé par M. Antoine Thérien secondé par M. Pédone Savard que un certain terrain ou emplacement étant et composant les lots de terre no 3 Sois-B et Sois-1-9C 3-B (3A9) Rang B Canton Saguenay à distraire du lot susdit 3A9 la partie donnée à Cyrinne Gaudreault avec bâtisses dessus construites, ensemble le dit terrain avec toutes bâtisses dessus construites circonstances et dépendances et appartenant à Mme Mathilde Boulianne épouse de Auguste Gaudreault soient portés au rôle d'évaluation au nom de Mme Eugénie Gaudreault épouse de M. Williams Thérien comme propriétaire de ces items.

Adopté à l'unanimité.

Résolution

Il est proposé par M. Pédone Savard secondé par M. Joseph Tremblay que le lot 4B5 Partie B du Rang A Canton Saguenay ainsi que le lot no 2 B Seul B du Rang Seul Canton Saguenay avec toutes les bâtisses dessus construites circonstances et dépendances à l'exception des emplacements vendus et dont les items appartenant-

naient à Mme Lanette Harvey veuve de feu M Adelard Rochefort soient portés au rôle d'évaluation, au nom de M. Robert Rochefort comme propriétaires des items ci-haut mentionnés.

Adopté à l'unanimité.

Résolution

Il est proposé par M. Joseph Dufour secondé par M. Emile Boulianne que le taux de la taxe pour l'année 1955 soit fixé à 8.45 cents le cent piastres.

Adopté à l'unanimité.

Résolution

Il est proposé par M. Emile Boulianne secondé par M. Rodolphe Savard que la corporation municipale de St Firmin demande à la commission scolaire la permission d'aller siéger à la salle du sous-sous-sol de l'école no 2 la corporation municipale étant consentante de donner la somme de 5.00 ~~dollars~~ par séance et il est bien entendu que la commission scolaire devra fournir l'éclairage le chauffage et les ménages nécessaires à chaque séance et la commission scolaire devra aussi fournir le mobilier nécessaire pour les séances; et la corporation municipale demande à la commission scolaire de lui donner une réponse et si elle est favorable à demande le tout sera accepté par la corporation municipale dans une séance spéciale du conseil.

Adopté à l'unanimité.

Résolution

Il est proposé par M. Joseph Dufour

Secondé par M. Emile Boulianne que les comptes soient payés tel que présentés.
Adopté à l'unanimité.

J. B. Renaud Maire

Louis Henri Pepin (Sec.)

Province de Québec
Corporation Municipale de
St-Firmin. Co Charlevoix
13 Octobre 1954

A une séance de la corporation municipale de St Firmin tenue ce jour au lieu ordinaire des séances à 7½ heures du soir à laquelle session sont présents M. le maire Wilfrid Savard, mesdames les conseillers Joseph Tremblay, Emile Boulianne, Podore Savard, Joseph Lepage tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. le maire président les résolutions suivantes. Cette séance a été convoquée par le secrétaire pour prendre connaissance de la réponse de la commission scolaire au sujet de la résolution adoptée en date du 6 Octobre courant par la corporation municipale concernant la salle du sous-sous-sous-

qu'à l'avenir les séances du conseil se tiennent à la salle du sous-sol de l'école no 2 et ceci pour un temps indéfini et ceci aux conditions offertes par la corporation municipale dans une résolution adoptée en date du 1 octobre 1954

Adopté à l'unanimité.

Résolution

Il est proposé par M. Joseph Lapriès secondé par M. Emile Boulianne que le secrétaire est autorisé de faire transporter les 7 chaises qui appartiennent à la corporation municipale de St Firmin à la salle du sous-sol de l'école no 2

Adopté à l'unanimité.

Guy Morin, maire suppléant
Province de Québec
Corporation municipale de St Firmin
Co Charlevoix.

J B Hamel Secr

1 Novembre 1954

A une séance spéciale de la corporation municipale de St Firmin tenue ce jour à la salle du sous-sol de l'école no 2 à laquelle session sont présents M. le maire Willie Lagrange messieurs Joseph Lapriès Padoue Lavoie l'assemblée est convoquée à la séance ordinaire du mois ou à une séance spéciale faute de quorum —

Province de Québec
Corporation municipale de
St Firmin Co-Charlevoix
6 Decembre 1954.

A une séance ordinaire de la corporation municipale de St Firmin tenue ce jour ~~au lieu ordinaire des séances~~ à la salle du sous-sol de l'école No 2 à laquelle session sont présents Mr. le maire Willie Savard Messieurs Joseph ~~Tremblay~~ Pedone Savard Joseph Laprise

tous conseillers formant quorum sous la présidence de Mr. le maire passèrent les resolutions suivantes.

Résolution

Il est proposé par Mr. Joseph Laprise secondé par Mr Pedone Savard que un certain terrain situé en la paroisse de St Firmin et appartenant à Mr Joseph ~~Tremblay~~ ledit terrain mesurant 100 Pieds par 75 ~~et appartenant~~ soit inscrit au rôle d'évaluation au nom de Mr Lucien Ouellette comme propriétaire de ce terrain.

Lucien Ouellet.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Joseph Laprise donne avis de motion qu'à la séance ordinaire du mois de Janvier prochain il proposera un reglement pour imposer une taxe spéciale de 10% pour cent dans les cent piastres pour l'entretien des chemins d'hiver.

Sur Résolution totale de la paroisse

Résolution

Il est proposé par Mr. Pedone Savard secondé par Mr. Joseph ~~Tremblay~~ que le terrain de Mr. Lucien Ouellette soit évalué à 112.50

Adopté à l'unanimité.

Résolution

Il est proposé par M. Pedro Savard
Appuyé par M. Joseph Dufour
Que nous demandons à l'hon. Arthur Leclerc de nous faire entretenir les chemins d'hiver complètement aux frais du Gouvernement pour la saison 1954-55 et cela à partir de Cap-à-l'Aigle jusqu'à Baie-Ste-Catherine

Attendu que nous appuyons fortement la même demande faite par la chambre de commerce de Charlevoix-Est.

Adopté à l'unanimité.

Résolution

Il est proposé par M. Joseph Dufour
Secondé par M. Pedro Savard que la corporation municipale de St-Urbain consent à fournir la somme de $250.00 au comité d'entretien des chemins d'hiver pendant la saison 1954-55 mais il est bien entendu que M. le maire est autorisé à accepter de payer seulement si l'entretien du dit chemin donne satisfaction au public.

Adopté à l'unanimité.

Comptes présentés pour approbation

Salaire de la garde-malade pour le mois d'octobre	15.00
Salaire de la garde-malade pour le mois de novembre	15.00
Salaire du secrétaire pour le mois d'octobre	10.41
Salaire du secrétaire pour le mois de novembre	10.41
Corporation de Co. Charlevoix-Est Août 1954	67.51
Allocation automobile	53.00
Dû à Price Brothers pour compte de bois de chauffage balance due pour 1953-54	181.47
David Bouliane pour loyer de salle	3.50

Résolution
Il est proposé par M. Podoue Savard, secondé par M. Joseph Laprise que l'inspecteur ~~municipal~~ de chemin soit autorisé de s'occuper de faire abattre les clôtures là où il sera nécessaire pour faciliter l'entretien des chemins d'hiver suivant l'article 484 du code municipal.
Adopté à l'unanimité.

Résolution
Il est proposé par M. Joseph Laprise secondé par M. Podoue Savard que la corporation municipale de St Firmin accorde la somme de $60.00 à M. le maire pour dépenses de voyages pendant l'année 1954
Adopté à l'unanimité.

Résolution
Il est proposé par M. Podoue Savard secondé par M. Joseph Laprise qu'une demande soit faite à la compagnie Price Brothers de nous accorder un permis pour la coupe de bois de chauffage pour les résidents de notre paroisse soit 60 cordes.
Adopté à l'unanimité

Résolution
Il est proposé par M. Joseph Laprise secondé par M. Podoue Savard que les comptes soient payés tel que présentés.

Résolution
Il est proposé par M. Podoue Savard secondé par M. Joseph Laprise que M. Sam Walker soit engagé pour faire la vérification des livres pour l'année 1954
Adopté à l'unanimité

J. B. Simard Maire
Louis Henri Laprise Sec

Ce livre n'est disponible que pour consultation numérique que sur le site Internet de la Municipalité. Également disponible en copie papier à la bibliothèque municipale. Pour une reproduction, veuillez vous adresser au bureau municipal.

Demeure la propriété intellectuelle de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine.